BULLETIN DE SYNTHÈSE H2 / 2020

Actualités du SIM

Informations sur le suivi indépendant du marché des bois sous autorisation FLEGT

Dans cette édition

01 UE-27 et Royaume-Uni : des économies ébranlées par la Covid-19

09 Conférence STTC 2020 : une reconnaissance croissante des avantages liés au FLEGT

09 Grâce à l'APV, les petits propriétaires thaïlandais peuvent désormais vendre leur bois

10 Colombie : le Royaume-Uni octroie un important financement en faveur de la gestion durable des forêts

10 Accord de libre-échange entre le Vietnam et l'UE : des effets attendus sur les exportations vietnamiennes

11 Indonésie : le programme MFP4 mise sur la communication pour redynamiser et harmoniser l'identité du SVLK

12 Thaïlande : Former au traitement des données pour renforcer la voix des communautés dans la gouvernance forestière

12 La pandémie fait ressortir l'intérêt du recours aux nouvelles technologies dans les chaînes d'approvisionnement

13 Engager les PME dans les initiatives pour le commerce responsable du bois : une priorité, selon Global Timber Forum

14 Le design au service de la communication sur le FLEGT

16 L'étude SIM sur les investissements identifie un lien entre le régime d'autorisation FLEGT et une hausse des investissements

17 Données commerciales : le webinaire SIM sur les outils d'analyse attire un large auditoire

18 Rapport SIM sur le secteur du mobilier : élargir l'offre en bois sous autorisation FLEGT et susciter l'intérêt des producteurs

19 Fermeture des marchés mondiaux au bois illégal : une ambition qui se concrétise

21 Indonésie : le FLEGT pris en compte dans l'approbation par le FSC de la Norme nationale pour la certification des forêts

21 Le « RBUE suisse » prend du retard

22 La République du Congo adopte son nouveau Code forestier, la Covid-19 freine le déploiement du SVL

Le Suivi Indépendant du Marché (SIM) est un programme financé par l'Union européenne (UE) et géré par l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT). Le rôle du SIM est de mobiliser des études de marché et l'analyse des flux commerciaux afin d'évaluer les impacts sur le commerce et le marché des Accords de Partenariat Volontaire (APV) FLEGT.

Pour plus d'informations, veuillez contacter l'équipe OIBT d'encadrement du SIM : Steven Johnson ou Manako Hanawa (oed@itto.int) ; ou la consultante principale SIM, Sarah Storck (lead@flegtimm.eu).

ITTO

L'actualité du **MARCHÉ**

UE-27 et Royaume-Uni : des économies ébranlées par la Covid-19

Durant l'année 2020, le marché du bois et l'économie au sens large ont été profondément perturbés par la pandémie de Covid-19 dans l'UE des 27 comme au Royaume-Uni (R.-U.), qui au cours du premier trimestre ont enregistré la pire récession de leur histoire. En proie aux mesures de confinement initialement mises en place, l'UE-27 a vu son économie se contracter de 14,6% sur cette période, tandis que le PIB du R.-U. a perdu 22,3%. L'économie est ensuite repartie à la hausse entre juillet et septembre (+11,5% pour l'UE, +15,5% pour le R.-U.) – voir *Figure 1*.

Les données économiques du dernier trimestre 2020 doivent encore être publiées, mais tout semble indiquer que la reprise s'est abruptement interrompue avec la deuxième vague de confinements à partir d'octobre. Une récession à double creux est attendue, ainsi qu'une nouvelle baisse du PIB, au cours du premier trimestre 2021.

La deuxième vague de Covid-19, qui a touché l'Europe dans son ensemble à l'arrivée de l'hiver, est nettement plus prononcée que la première. D'après l'Oxford Stringency Index, qui note la rigueur des mesures adoptées pour freiner la propagation du virus, les restrictions en vigueur dans le R.-U. et à travers l'UE-27 depuis la mi-octobre sont plus strictes que celles qui avaient

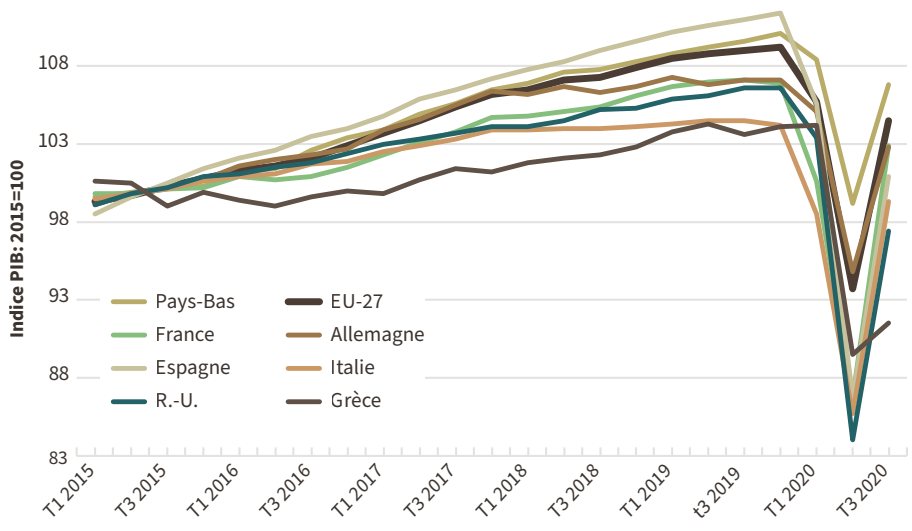

Figure 1: Indice PIB pour l'UE-27, quelques pays de l'UE, et le Royaume-Uni – Par trimestre, Janvier 2015 - Septembre 2020. *Source: SIM OIBT, analyse des données Eurostat*

été déployées entre mars et juin 2020. Ces mesures devraient rester en place dans la plupart des pays européens jusqu'à la mi-février au moins, et probablement plus longtemps encore.

Les Prévisions économiques de l'automne 2020 de l'UE, publiées en novembre, notent une baisse totale de 7.5% du PIB européen en 2020, avec un rebond de 4% attendu en 2021, et de 3% en 2022. Cela sous-entend qu'en 2022, le bilan économique de l'UE aura à peine retrouvé son niveau d'avant la pandémie. La dureté de la récession en 2020 et la rapidité de la reprise en 2021 et 2022 différeront sensiblement d'un pays membre à l'autre – ce qui reflète non seulement la sévérité de la pandémie et la rigueur des mesures de confinement, mais aussi la variété des structures économiques et des réponses politiques au niveau national.

L'Allemagne a pu s'appuyer sur la force de son secteur industriel, avec des usines qui sont restées ouvertes alors que le gouvernement ordonnait la fermeture des magasins non essentiels et d'une grande partie du secteur hôtelier. La première économie européenne a certainement réussi à générer un peu de croissance au cours du quatrième trimestre, et devrait à ce titre échapper à la récession en double creux. En novembre, l'UE projetait une baisse relativement limitée (-5,6%) du PIB allemand pour 2020. Le déclin économique aux Pays-Bas, où les mesures en place lors de la première vague ont été moins sévères qu'ailleurs, devrait lui aussi être modéré (-5,3%).

La détérioration est plus prononcée dans des pays comme la France, l'Italie, l'Espagne et la Belgique, dont l'économie est plus fortement tournée vers les services, et qui ont été durement touchés par la première vague. D'après les dernières projections de l'UE, les économies respectives de ces pays se sont contractées en 2020 de 9,4%, 9,9%, 12,4% et 8,4%.

L'économie britannique figure parmi celles qui ont été le plus durement touchées en 2020, eu égard à sa forte dépendance vis-à-vis des services – dont bon nombre ont dû cesser pendant le confinement – ainsi qu'à l'incertitude générée par le Brexit. Emises en novembre, les dernières prévisions de l'observateur indépendant du Trésor, l'Office for Budget Responsibility, indiquent une contraction économique de 11,3% pour 2020 et n'envisagent pas un retour aux niveaux pré-pandémie avant fin 2022 au plus tôt.

Facteur relativement bénéfique pour le commerce européen du bois en 2020, l'activité dans le secteur du bâtiment – décisive pour la demande en bois – n'a connu qu'une diminution passagère au cours de la première grande vague de confinements, avant de rebondir de façon plus prononcée que dans les autres secteurs. Globalement, cette activité a baissé de 20% entre mars et avril, pour retrouver dès juillet un niveau comparable à celui d'avant le confinement (*Figure 2*).

Dans certains pays de l'UE-27 où les mesures ont été moins strictes, par exemple les Pays-Bas, l'activité dans le secteur du bâtiment s'est globalement maintenue tout au long de 2020. Le ralentissement a été bien plus marqué en France, au R.-U., en Italie et en Espagne, où l'activité a enregistré une baisse de plus de 50% entre mars et avril. En octobre, alors que la deuxième série de confinements se mettait en place, le secteur n'avait toujours pas retrouvé son niveau d'avant la pandémie au R.-U., en Espagne et en France.

Par contraste, la demande en bois a été, selon de nombreuses sources, particulièrement soutenue dans le secteur du bricolage au cours du printemps puis de l'été. Dans bien des pays, les magasins de bricolage et de quincaillerie – considérés comme des services essentiels – ont pu rester ouverts pendant le confinement, et de nombreuses personnes en ont profité pour réaliser des travaux chez elles.

L'impact direct du premier confinement sur l'industrie du bois et le secteur du mobilier à travers l'UE-27 a été de courte durée (*Figure 3*). Ces deux secteurs semblent s'être assez rapidement adaptés aux nouvelles mesures de distanciation sociale et ont pu répondre à la demande continue des secteurs de la construction et du bricolage. Tous deux ont enregistré

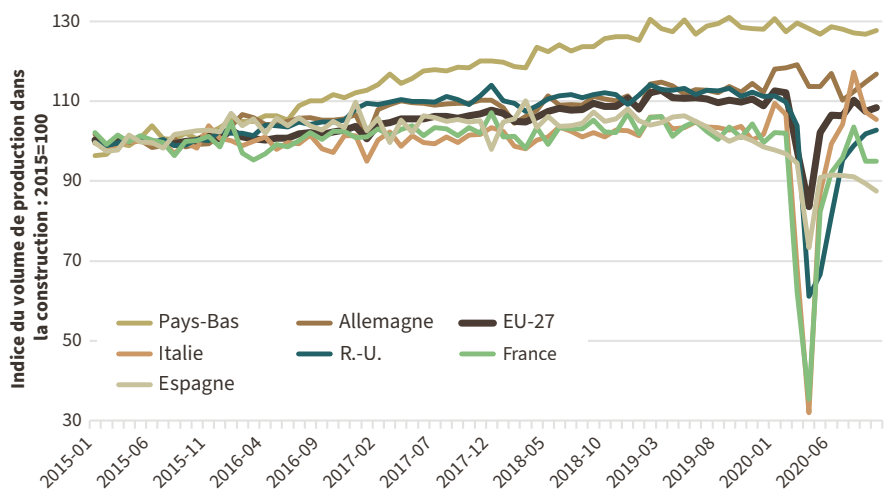

Figure 2: Activité dans le secteur de la construction pour l'UE-27, quelques pays de l'UE, et le Royaume-Uni – Par mois, Janvier 2015 - Septembre 2020.
Source: SIM OIBT, analyse des données Eurostat

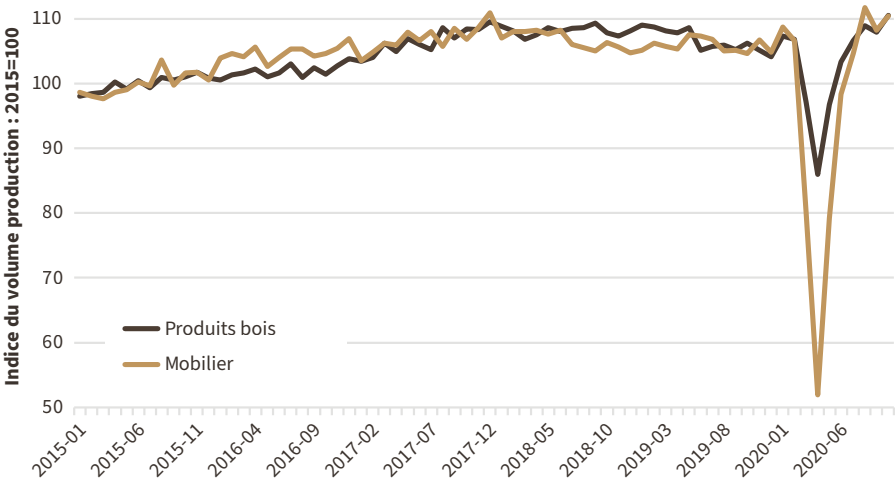

Figure 3: Activité dans le secteur de la fabrication de produits bois et de mobilier dans l'UE-27 – Par mois, Janvier 2015 - Septembre 2020.
Source: SIM OIBT, analyse des données Eurostat

une forte baisse en mars et en avril, avant de remonter aux niveaux d'avant le confinement dès fin juillet. La contraction de la production de mobilier bois dans l'UE-27 a été particulièrement marquée (-50%) lors de la première vague de confinements, avec une activité quasiment à l'arrêt en Italie, en France et en Espagne. Cependant, même dans ces derniers pays, la production en juillet approchait, voire dépassait, ses niveaux normaux.

Pour faire face à la crise économique induite par la pandémie, les pays européens ont opté pour la mise en place rapide de mesures fiscales sans précédent. Le 21 juillet 2020, les dirigeants de l'UE se sont ainsi accordés sur un effort de relance de 750 milliards d'euros (NextGenerationEU). Ce plan a ensuite franchi les différentes étapes législatives pour un lancement en 2021. Parallèlement, les dirigeants de l'UE se sont mis d'accord sur un budget à long terme (2021-2027) à hauteur de 1 000 milliards d'euros, destiné notamment à soutenir les investissements pour la transition verte, la transition numérique et la résilience économique. En comptant les 540 milliards d'euros déjà en place au titre des trois filets de sécurité destinés à protéger les travailleurs, les entreprises et les États membres, le plan global de relance de l'UE s'élève à 2 360 milliards d'euros.

De leur côté, les gouvernements nationaux ont eux aussi adopté des mesures fiscales dans un effort désespéré de protéger les entreprises, les travailleurs et les familles des pires retombées de la pandémie. Le groupe de réflexion économique européen Bruegel estime la valeur totale de ces mesures (UE-27 et R.-U.) à au moins 4 200 milliards d'euros, dont 800 milliards sous forme de dépenses publiques supplémentaires et / ou d'abandon de recette publique (tels que des allégements fiscaux), 900 milliards sous forme de reports d'impôt, et 2 500 milliards sous forme de liquidité et garanties de prêts pour les entreprises en difficulté de financement.

Ces mesures exceptionnelles contribuent, pendant la pandémie, à soutenir les infrastructures économiques et sociales essentielles et, à moyen terme, devraient aider à relancer l'activité économique. A long terme, cependant, elles généreront un endettement accru. Par ailleurs, la réintroduction en novembre des mesures de confinement au R.-U. et dans une grande partie de l'UE a freiné l'effet attendu de ces aides sur la relance.

Les indicateurs prospectifs montrent que la dynamique économique dans l'UE-27 ne devrait pas s'accélérer au premier trimestre 2021. Certes,

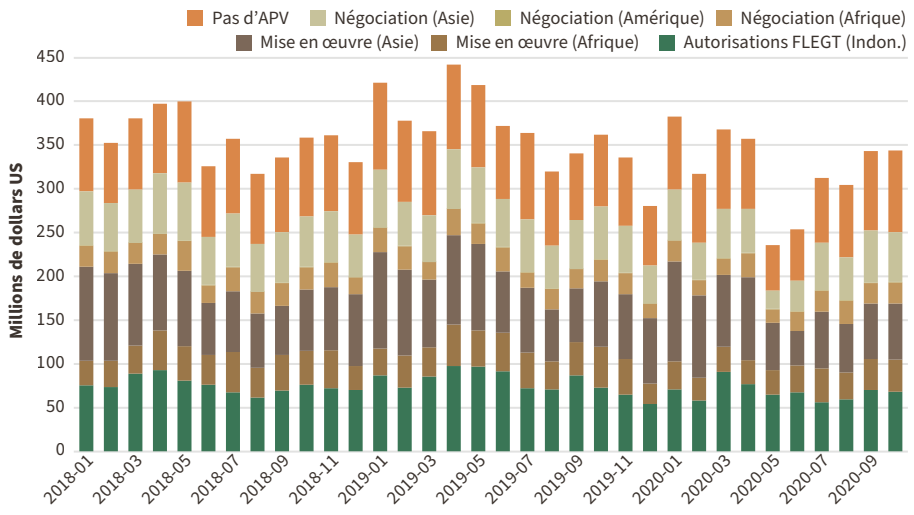

Figure 4: Importations mensuelles UE-27 + R.-U. de bois* & meubles tropicaux par statut APV – Janvier 2018 - Octobre 2020. *Source: Analyse OIBT SIM des données Eurostat COMEXT *hors bois de chauffe, copeaux & déchets*

l'Indice PMI Composite IHS Markit de l'activité globale pour la zone euro est passé de 45,3 en novembre à 49,1 en décembre ; mais tout score inférieur à 50 indique une baisse des achats au cours du mois pour une majorité de répondants. L'activité économique a été particulièrement grevée par la dynamique négative du secteur tertiaire, en recul pour un quatrième mois consécutif en décembre. La production industrielle, en progression sur six mois consécutifs et en accélération par rapport à novembre, est restée le principal élément positif de la performance économique de la zone euro.

Les données les plus récentes n'incitent à guère plus d'optimisme dans le secteur du bâtiment. IHS Markit indique dans son rapport du 6 janvier 2021 que, dans la zone euro, les entreprises du secteur ont observé un recul général de l'activité en décembre, ainsi qu'une diminution substantielle, quoique moins prononcée, des commandes entrantes. Pour le cinquième mois d'affilée, le pessimisme prévaut dans la zone euro chez les entreprises du bâtiment, alimenté par l'inquiétude que suscite l'impact à long terme de la pandémie sur le secteur au sens large, et par le nombre insuffisant de nouveaux projets émanant tant du secteur privé que du secteur public.

IHS Markit note que l'activité dans le bâtiment a continué de baisser en Allemagne et en France – ce dernier pays ayant même connu en décembre la plus forte chute depuis mai 2020. Les entreprises italiennes, en revanche, ont pour la première fois depuis septembre fait état d'une reprise, bien que timide.

En ce qui concerne le R.-U., les données d'IHS Markit sont plus encourageantes et confirment la poursuite de la reprise dans le secteur du bâtiment, qui est principalement imputable à la construction de logements. Selon IHS Markit, le volume des nouvelles commandes est en hausse pour le septième mois consécutif. Toutefois, après la très forte baisse enregistrée plus tôt dans l'année, l'indice PMI pour décembre (54,6) signale une reprise qui reste lente.

Toujours selon IHS Markit, sous l'action combinée de la pandémie et du Brexit, les chaînes d'approvisionnement du secteur du bâtiment ont été poussées à bout et les retards de livraison se sont accumulés de façon spectaculaire pendant six mois. Pour compliquer encore la tâche des bâtisseurs, les perturbations au niveau des ports ont compromis la disponibilité des produits finis et des matières premières, laissant aux fournisseurs la possibilité de fixer les prix en situation de pénurie, avec à la clef une inflation du coût des intrants à son plus haut niveau depuis avril 2019.

Selon la plupart des économistes, la reprise économique dans l'UE-27 et au R.-U. n'interviendra pas avant le deuxième trimestre 2021. Le rebond pourrait être vif, du moins au début, avec l'assouplissement des restrictions et la diminution du nombre d'infections à mesure que la population se fait vacciner. La réouverture des économies pourrait également donner lieu à la libération d'une partie des centaines de milliards d'euros que les consommateurs ont épargnés de façon involontaire pendant des mois. D'ici à la seconde moitié de l'année, la croissance devrait également bénéficier des aides inédites décidées par l'UE – via le fonds de relance et le budget pluriannuel – et des mesures complémentaires mises en œuvre au niveau national.

UE-27 et Royaume-Uni : Baisse des importations de bois en provenance des pays APV en 2020

La pandémie a entraîné en 2020 une forte baisse des importations par l'UE-27 + R.-U. de produits bois en provenance des pays APV comme d'autres pays tropicaux, même si c'est surtout au deuxième trimestre que les effets immédiats se sont fait ressentir. On note par ailleurs de fortes disparités selon les pays et les groupes de produits. Cette baisse en 2020 vient interrompre la tendance à la hausse entamée en 2018-19, et le niveau des échanges est désormais redescendu à ce qu'il était deux ans plus tôt. A première vue, les effets de la pandémie sur les importations par l'UE-27 + R.-U. de bois tropicaux devraient être moins spectaculaires et persistants que ceux des crises financières de 2008-2009, qui avaient durablement réduit de moitié le niveau des échanges.

La Figure 4 montre que si les importations par l'UE-27 + R.-U. de bois tropicaux et de mobilier bois ont fortement chuté en mai et juin, il y a ensuite eu un rebond sensible en juillet. Le léger recul en août, prévisible pour un mois traditionnellement peu actif en Europe compte tenu des vacances d'été, n'a pas empêché les importations de rester assez élevées, avant de se redresser encore en septembre et octobre. Plusieurs facteurs expliquent cette dynamique, notamment l'assouplissement des confinements, la demande soutenue dans le secteur du bricolage, et la robustesse relative de l'euro sur le marché des changes internationaux (avec un taux de change euro-dollar passant de 1,06 en mars à 1,22 à la fin de l'année, alors que le dollar s'est retrouvé affaibli par les incertitudes politiques autour de l'élection présidentielle et par la sévérité de la pandémie aux Etats-Unis).

La Figure 5 montre que les importations par l'UE-27 + R.-U. de produits indonésiens sous autorisation FLEGT n'ont pas diminué de façon trop prononcée au deuxième trimestre 2020 – mais cette baisse (liée à la première vague de confinement) s'est produite à une période de l'année traditionnellement active pour les échanges avec l'Indonésie. En outre, l'assouplissement des restrictions au troisième trimestre ne s'est pas traduit par un rebond des importations en provenance de ce pays. Les exportateurs du Vietnam – le seul pays mettant en œuvre un APV en Asie – ont été légèrement plus chanceux dans la mesure où la première vague de confinement en Europe est survenue à un moment de l'année qui correspond habituellement, après un premier trimestre assez actif, à une baisse des importations en provenance du Vietnam.

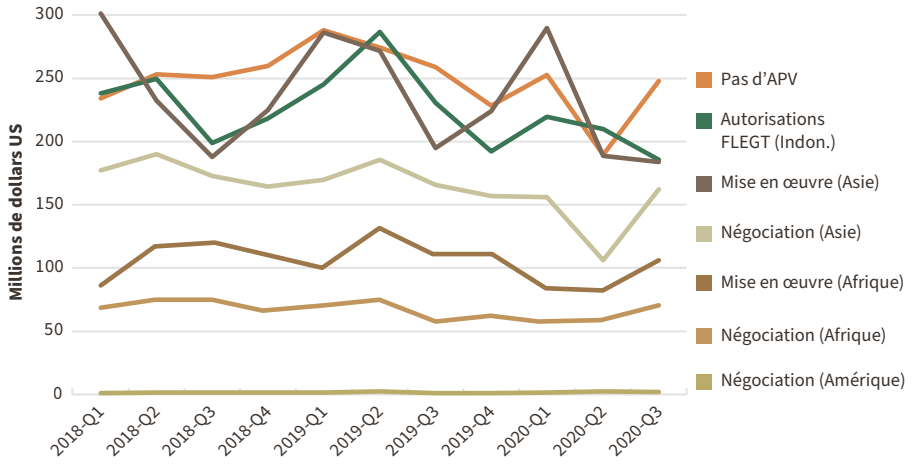

Figure 5: Importations trimestrielles UE-27 + R.-U. de bois* & meubles tropicaux par statut APV – T1 2018 - T3 2020. *Source: Analyse OIBT SIM des données Eurostat COMEXT *hors bois de chauffe, copeaux & déchets*

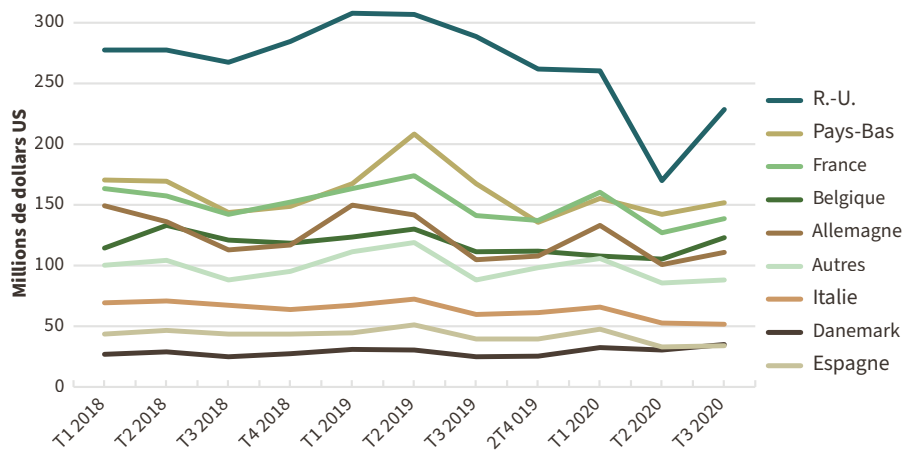

Figure 6: Importations trimestrielles UE-27 + R.-U. de bois* & meubles tropicaux – T1 2018 - T3 2020. *Source: Analyse OIBT SIM des données Eurostat COMEXT *hors bois de chauffe, copeaux & déchets*

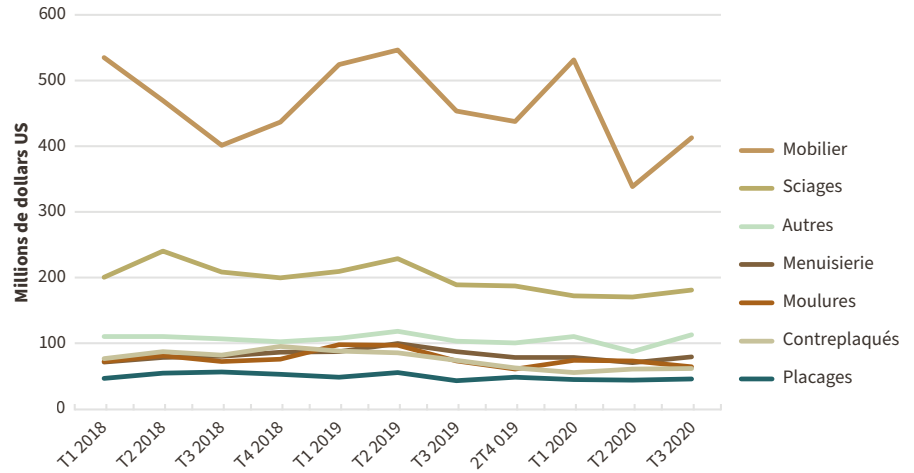

Figure 7: Importations trimestrielles UE-27 + R.-U. de bois* & meubles tropicaux par groupe de produits – T1 2018 - T3 2020. *Source: Analyse OIBT SIM des données Eurostat COMEXT *hors bois de chauffe, copeaux & déchets*

Cela étant, la chute de ces importations a été particulièrement prononcée et, comme pour l'Indonésie, le troisième trimestre n'a pas vu d'amélioration. Les importations en provenance des pays qui négocient un APV (Malaisie en tête) ont suivi la même tendance au deuxième trimestre, mais ont nettement repris au troisième.

Les importations UE27 + R.-U. en provenance des pays africains qui mettent en œuvre ou négocient un APV se démarquent en 2020 par leur relative stabilité, d'autant plus surprenante que le commerce du bois africain est généralement assez volatil. Les données disponibles indiquent que les échanges avec l'Afrique ont été moins affectés par la pandémie que d'autres régions. L'activité générale a notamment été portée par la stabilité des importations de l'UE en provenance du Gabon, notamment de placages destinés à la France.

Les importations par l'UE-27 + R.-U. de bois tropicaux et de mobilier bois en provenance de pays non engagés dans un APV ont fortement diminué au deuxième trimestre 2020, avant de nettement rebondir au troisième. Le mobilier en provenance d'Inde, d'abord en chute, a lui aussi montré des signes de reprise au troisième trimestre. Les sciages et planchers tropicaux en provenance du Brésil et les contreplaqués de feuillus tropicaux exportés par la Chine avaient quant à eux commencé à décliner dès le second semestre 2019, soit bien avant que la pandémie n'affecte le marché, et la période de confinement en Europe n'a fait qu'accentuer cette tendance. Cependant, ces produits ont montré des signes de reprise au troisième trimestre. Les importations de sciages en provenance de l'Équateur ont quant à eux continué d'augmenter tout au long de l'année, principalement en raison du succès du balsa, qui intervient dans la fabrication d'éoliennes, en particulier au Danemark et en Allemagne.

La Figure 6 montre que les importations de bois tropicaux et de mobilier bois ont chuté sur tous les plus grands marchés européens au deuxième trimestre 2020 pour rebondir au troisième trimestre – mais aussi que c'est au R.-U. que cette tendance a été la plus marquée. Cette volatilité semble refléter l'extraordinaire incertitude qui a prévalu sur le marché britannique alors que le pays, sévèrement touché par la première vague de la pandémie, devait également faire face aux remous du Brexit. La forte dépendance commerciale du R.-U. vis-à-vis de la Chine et du Vietnam – tous deux pays dont les chaînes d'approvisionnement ont été profondément perturbées au début de la pandémie – a été un facteur aggravant.

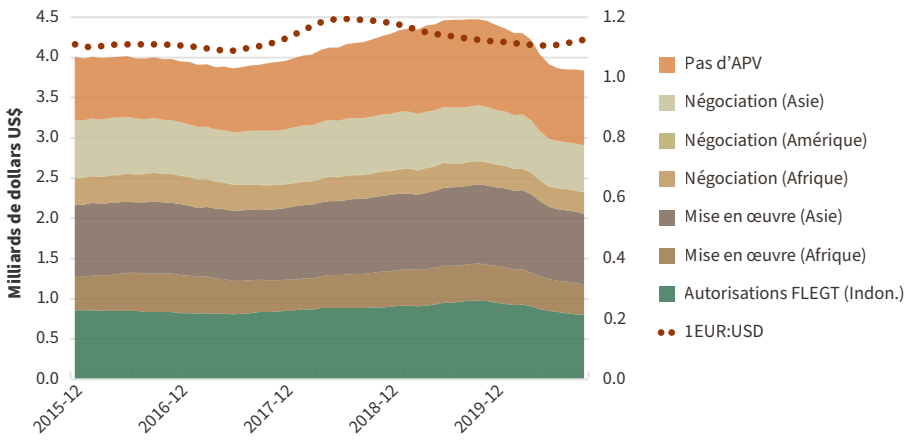

Figure 8: Importations UE-27 + R.-U. de bois* & meubles tropicaux par statut APV – Total sur 12 mois glissants Décembre 2015 - Octobre 2020.
*Source: Analyse OIBT SIM des données Eurostat COMEXT *hors bois de chauffe, copeaux & déchets*

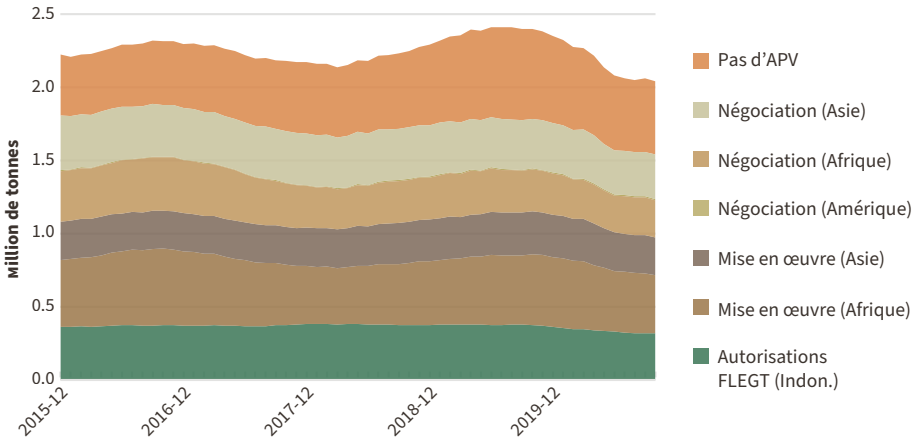

Figure 9: Importations UE-27 + R.-U. de bois* & meubles tropicaux par statut APV – Total sur 12 mois glissants Décembre 2015 - Octobre 2020.
*Source: Analyse OIBT SIM des données Eurostat COMEXT *hors bois de chauffe, copeaux & déchets*

La Figure 7 indique quant à elle que c'est essentiellement le secteur du mobilier qui a été touché et par la baisse des importations UE-27 + R.-U. au deuxième trimestre, et par le rebond au troisième. Cependant, elle montre également que ces variations trimestrielles ne sont pas le propre de 2020, puisqu'elles étaient déjà observables en 2018 et 2019. L'impact du confinement est à peine visible en ce qui concerne les importations de sciages tropicaux, de menuiseries, de moulures, de contreplaqués et de placages.

Importations de bois tropicaux par l'UE-27 et le Royaume-Uni : une baisse antérieure à la pandémie

La Figure 8 situe dans un cadre temporel plus large les effets de la Covid-19 sur les importations UE-27 + R.-U. de bois tropicaux. Le choix de représenter la valeur en dollars US et par périodes de douze mois glissants permet de lisser les variations saisonnières et les fluctuations dues aux confinements en 2020. Il ressort clairement que la baisse des importations en provenance des pays APV et d'autres pays tropicaux est antérieure à la pandémie : après avoir culimé à 4,48 milliards de dollars US en octobre 2019, le total glissant sur 12 mois était déjà retombé à 4,30 milliards en février 2020.

Toutes les plus grandes économies de l'UE se sont dégradées à la fin de 2019 et au premier trimestre 2020. Le PIB total de l'UE n'a augmenté que de 0,2% entre septembre et décembre 2019 et a perdu 3,3% au trimestre suivant. Divers facteurs sont identifiés, notamment les incertitudes liées au Brexit, un affaissement du commerce mondial qui a affecté les exportations européennes,

des grèves généralisées en France en opposition à la réforme des retraites proposée par le président Macron, et une demande intérieure en biens et services affaiblie en Italie, conjuguée à difficultés politiques persistantes. Au cours de cette période, l'euro s'est affaibli par rapport au dollar américain, érodant le pouvoir d'achat des importateurs européens.

Avec la survenue de la pandémie puis la mise en place des mesures de confinement, le PIB de l'UE a reculé de 11,3%, et le PIB britannique de 19,8%. Le total sur 12 mois glissants des importations UE-27 + R.-U. de bois et mobilier tropicaux a brusquement chuté, passant de de 4,30 milliards de dollars US en mars à 3,92 milliards en juin avant de se stabiliser à environ 3,85 milliards entre juillet et octobre. La valeur totale des échanges a ainsi retrouvé des niveaux observés pour la dernière fois début 2017, avant la hausse qui a marqué 2018 et 2019.

La Figure 9 montre que la tendance des importations, exprimées en tonnes, reflète celle de la valeur du dollar US, et n'est donc pas entièrement déterminée par le taux de change, bien que le ralentissement consécutif aux premiers confinements soit ici plus visible. La quantité totale des importations UE-27 + R.-U. de bois et mobilier tropicaux sur 12 mois glissants, après avoir culminé à 2,41 millions de tonnes en août 2019, est redescendue à 2,27 millions de tonnes en février 2020, juste avant les premiers confinements, puis à 2,08 millions en juin. Elle s'est ensuite stabilisés autour de 2,05 millions entre juillet et octobre – un tonnage qui n'avait pas été observé depuis début 2014, alors que l'économie de l'UE, en proie à la crise de la dette de la zone euro, était au plus bas.

Indonésie : les exportations de produits forestiers et de produits bois en 2020 s'en sortent mieux que prévu

Les exportations indonésiennes de produits forestiers et de produits du bois, toutes destinations confondues, ont mieux résisté que prévu en 2020. En janvier 2021, Bambang Hendroyono, secrétaire général du ministère indonésien de l'Environnement et des Forêts, a annoncé que l'objectif fixé pour 2020 devrait même être dépassé, malgré l'impact de la pandémie sur la production et les échanges. Cet objectif avait, au début de 2020, été ramené de 10 milliards à 7 milliards de dollars US sur la base des perturbations alors anticipées. En fin de compte, les recettes d'exportation sur l'année devraient excéder les 11 milliards de dollars, soit plus que l'objectif initial et seulement 5% de moins qu'en 2019. Ce succès, souligne le secrétaire général, est notamment dû aux incitations mises en place par le gouvernement indonésien et

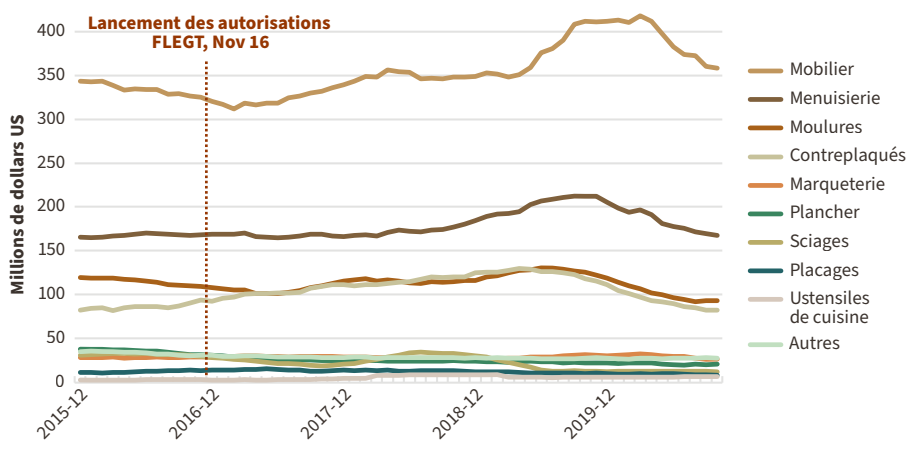

Figure 10: Importations UE-27 + R.-U. de bois* & meubles tropicaux indonésiens, par produit – Total sur 12 mois glissants Décembre 2015 - Octobre 2020.
*Source: Analyse OIBT SIM des données Eurostat COMEXT *hors bois de chauffe, copeaux & déchets*

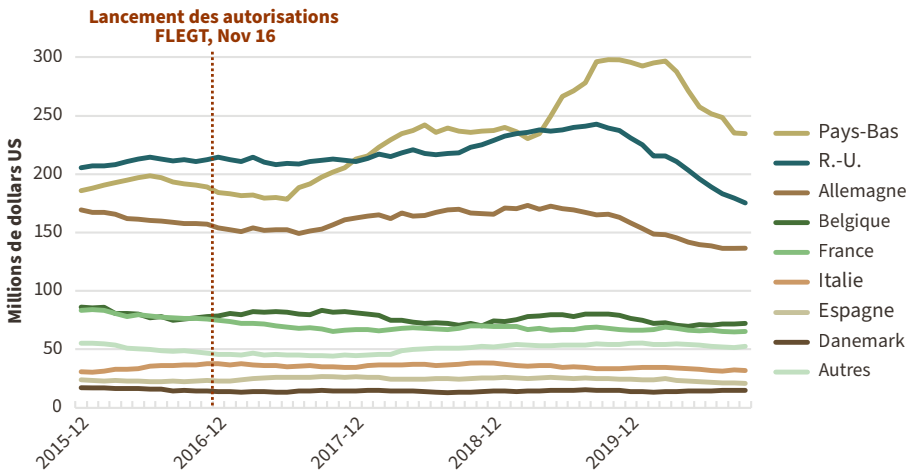

Figure 11: Importations UE-27 + R.-U. de bois* & meubles tropicaux indonésiens, par destination – Total sur 12 mois glissants Décembre 2015 - Octobre 2020.
*Source: Analyse OIBT SIM des données Eurostat COMEXT *hors bois de chauffe, copeaux & déchets*

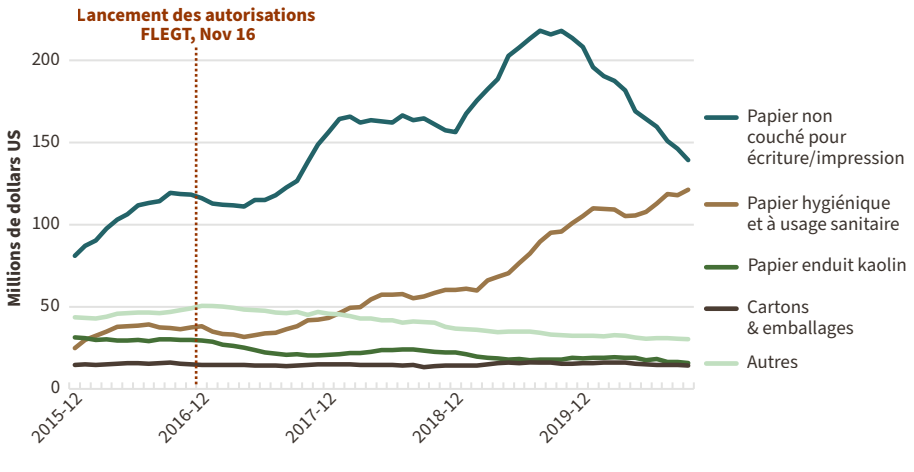

Figure 12: Importations UE-27 + R.-U. de pâtes de bois et produits papier indonésiens, par produit – Total sur 12 mois glissants Décembre 2015 - Octobre 2020.
Source: Analyse OIBT SIM des données Eurostat COMEXT

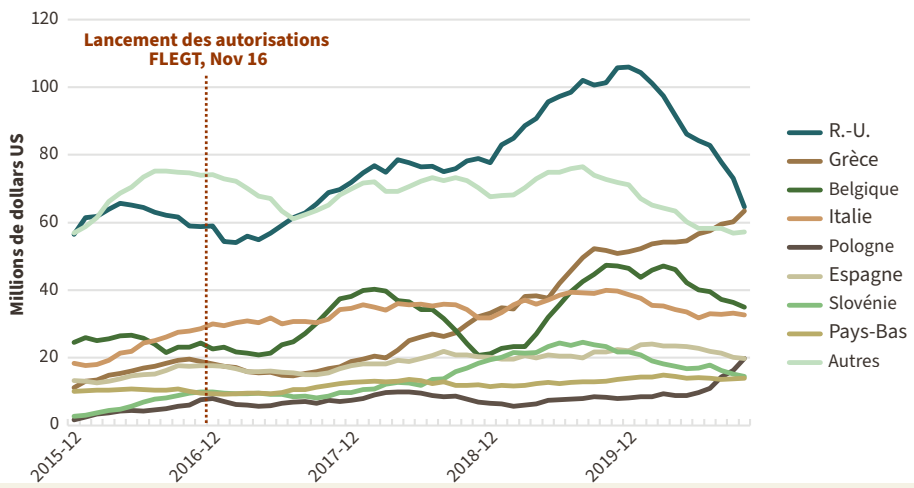

Figure 13: Importations UE-27 + R.-U. de pâtes de bois et produits papier indonésiens, par destination – Total sur 12 mois glissants Décembre 2015 - Octobre 2020.
Source: Analyse OIBT SIM des données Eurostat COMEXT

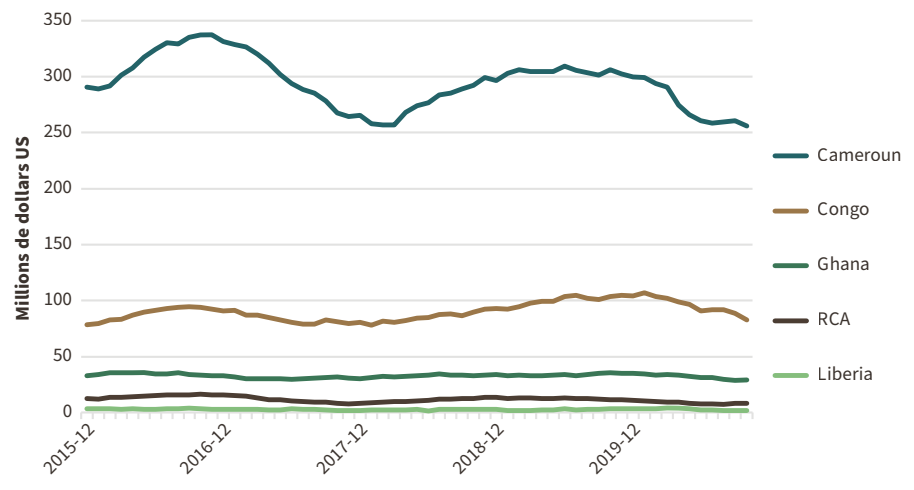

Figure 14: Importations UE-27 + R.-U. de pâtes de bois* & meubles tropicaux depuis les pays africains mettant en ouvre un APV – Total sur 12 mois glissants Décembre 2015 - Octobre 2020. *Source: Analyse OIBT SIM des données Eurostat COMEXT *hors bois de chauffe, copeaux & déchets*

à l'assouplissement de la réglementation.

Les statistiques (disponibles sur **www.stats.flegtimm.eu**) montrent que les exportations indonésiennes de produits forestiers étaient déjà proches des 10 milliards de dollars US dès le dixième mois de l'année, soit seulement 3% de moins que sur la même période en 2019. Le détail des statistiques indique un recul de 3% pour les produits cotés HS 44 (bois), redescendus à 3,10 milliards ; 2,11 milliards pour les pâtes de bois (HS 47), soit une chute de 10% ; et 3,54 milliards pour le papier (HS 47), en recul de 4%. Les exportations indonésiennes de mobilier bois ont quant à elles augmenté de 10% pour atteindre 1,23 milliard. La Chine et les Etats-Unis ont été les principaux moteurs de cette augmentation en 2020.

Par contraste, les importations de produits forestiers indonésiens par l'UE-27 et le R.-U. ont été sévèrement affectées par la pandémie, au point de neutraliser les gains substantiels qui avaient été réalisés en 2018 et 2019. Au cours des 10 premiers mois de 2020, ces importations ont totalisé 933 millions de dollars US, soit une chute de 22% par rapport à la même période en 2019 : 388 millions pour les produits HS 44 (bois), en baisse de 24% ; 290 millions pour le mobilier bois (-20%) ; et 255 millions pour le papier (-23%).

Les importations UE-27 + R.-U. de mobilier bois indonésien ont accusé une forte baisse en avril et mai – un moment qui coïncide avec la première vague de confinements. En valeur, ce recul a presque annulé la hausse enregistrée en 2019, et le niveau des échanges au troisième trimestre 2020 est ainsi revenu à ce qu'il était en 2018 (Figure 10).

Déjà en déclin au cours des six mois précédant la pandémie, les importations UE-27 + R.-U. de menuiserie, moulures / platelages et contreplaqués ont poursuivi leur baisse avec la survenue des confinements au deuxième trimestre 2020, mais la pente s'est adoucie au trimestre suivant. Les autres groupes de produits, notamment la marqueterie, les ornements, les parquets, les sciages S4S et les placages, n'ont pas été affectés de façon significative au cours de l'année – mais il faut noter que le niveau de ces importations est typiquement assez bas.

Les Pays-Bas ont été le principal moteur de la hausse en 2019 des importations UE-27 + R.-U. de mobilier bois indonésien, puis de leur recul en 2020. Le marché néerlandais, robuste en 2019 et au cours du premier trimestre 2020, s'est fortement contracté au cours des deux trimestres suivants.

Les importations de bois et mobilier bois indonésiens par le R.-U., l'Allemagne et la Belgique étaient déjà en déclin fin 2019 et début 2020. Plus prononcée dans le cas du R.-U., la baisse s'est poursuivie au deuxième trimestre puis au troisième. En Allemagne et en Belgique, la contraction s'est graduellement atténuée et le niveau des échanges s'est stabilisé au troisième trimestre. D'autres grands marchés de l'UE, notamment la France, l'Italie, l'Espagne et le Danemark, ont affiché une relative stabilité à l'égard des produits indonésiens en 2019 comme en 2020 (*Figure 11*).

Comparée à d'autres facteurs, la pandémie semble n'avoir joué qu'un rôle limité dans l'évolution récente des importations UE-27 + R.-U. de papier indonésien. Après avoir fortement augmenté entre début 2017 et mi-2019, les importations de papier non couché pour l'écriture / l'impression ont entamé un net déclin, et ce bien avant que les effets de la pandémie ne se fassent ressentir. Cette baisse s'est ensuite poursuivie pendant toute l'année 2020. Sur la même période, les importations de papier hygiénique et à usage sanitaire ont connu une croissance quasi constante à l'exception d'un léger et bref tassement au deuxième trimestre 2020. Les importations d'autres produits indonésiens à base de papier étaient déjà stables ou en baisse entre 2017 et 2019, et ces tendances se sont confirmées l'année dernière (*Figure 12*).

Les importations UE-27 + R.-U. de papier non couché pour l'écriture / l'impression sont principalement le fait du R.-U., de la Belgique, de l'Italie et de la Slovénie. Ces importations ont culminé à la mi-2019 avant de chuter – une tendance amplifiée par le caractère particulièrement volatil du marché britannique. L'augmentation des importations de papier hygiénique

et à usage sanitaire en provenance d'Indonésie entre 2017 et 2019 était imputable à la Grèce et au R.-U. En 2020, les importations britanniques ont fortement diminué mais la Grèce a continué de jouer un rôle moteur, en combinaison avec l'émergence du marché polonais (*Figure 13*).

Pays APV en Afrique : la pandémie renverse la tendance positive des dernières années

Les importations UE-27 + R.-U. de bois en provenance du Cameroun ont fortement baissé en 2020, mais la volatilité des échanges n'a pas été sensiblement plus marquée qu'au cours des années précédentes (*Figure 14*). En octobre 2020, le total des importations sur 12 mois glissants était de 256 millions de dollars US, contre 306 millions pour la même période en 2019. Il s'agit du plus bas niveau atteint depuis 2017, lorsque les expéditions depuis le port de Douala avaient été affectées par un mouvement de grève, des retards dans le remboursement de la TVA, et d'autres soucis administratifs. Le Cameroun reste le principal fournisseur africain de l'UE-27 + R.-U. et les sciages à destination de la Belgique jouent un rôle moteur dans ces échanges.

Après avoir augmenté de façon continue en 2018 et 2019, les importations en provenance de la République du Congo ont considérablement ralenti en 2020. Le total des importations sur 12 mois glissants est ainsi passé de 78 millions de dollars US en janvier 2018 à 107 millions en janvier 2020, avant de redescendre à 83 millions en octobre dernier. Cette évolution est principalement due au comportement des importations de grumes et de sciages par la Belgique, et de placages par la France.

Les gains réalisés par les importations en provenance du Ghana en 2018 et 2019 – sciages et placages essentiellement – ont été effacés en 2020. Le total des importations sur 12 mois glissants, qui était passé de 32 millions de dollars US en mars 2018 à 35 millions en décembre 2019, est redescendu à 29 millions en octobre 2020. La hausse de 2019 et la baisse de 2020 sont essentiellement le fait des marchés allemand, belge et britannique. Les importations par l'Italie ont également diminué en 2020, mais cette tendance avait déjà commencé en 2018.

Le total annualisé en octobre 2018 (13 millions de dollars US) des importations en provenance de la République centrafricaine indiquait une reprise par rapport à novembre 2017 (8 millions). Le niveau des échanges s'était ensuite maintenu sur les trois trimestres suivants, avant de retomber à 8 millions de dollars (total annualisé) entre mi-2019 et octobre 2020. Les importations UE-27 + R.U. de bois centrafricain se composent désormais presque exclusivement de grumes, principalement destinées à la France, au Portugal et à la Belgique. Les importations de sciages, auparavant absorbées principalement par la Belgique, sont tombées à des niveaux négligeables.

Bien que toujours faibles, les importations en provenance du Liberia ont augmenté de façon assez marquée au dernier trimestre 2019 et au premier trimestre 2020, avec un total annualisé passant de 2,9 millions de dollar US en septembre 2019 à 4,0 millions en mars 2020. Cependant, avec des échanges négligeables au cours des deux trimestres suivants, le total annualisé est retombé à seulement 2 millions en octobre 2020.

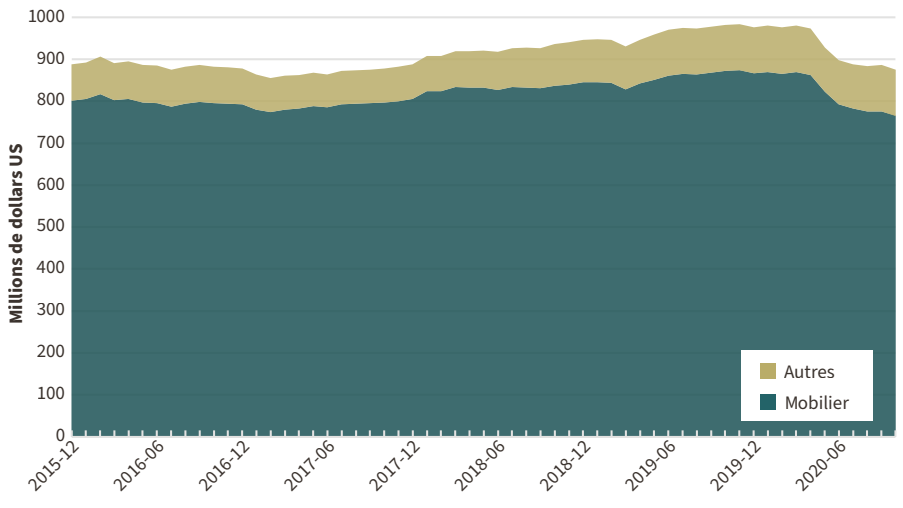

Figure 15: Importations UE-27 + R.-U. de bois* & mobilier bois depuis le Vietnam – Total sur 12 mois glissants Décembre 2015 - Octobre 2020.
*Source: Analyse OIBT SIM des données Eurostat COMEXT *hors bois de chauffe, copeaux & déchets*

Le Vietnam surmonte les défis immédiats de la pandémie

Commercialement parlant, le Vietnam semble avoir surmonté les défis immédiats de la pandémie de façon particulièrement rapide. En avril 2020, soit juste après l'introduction des mesures de confinement aux États-Unis et en Europe, l'Association vietnamienne du bois et des produits forestiers (VIFOREST) publiait une déclaration selon laquelle l'industrie du bois dans le pays était confrontée à une « catastrophe » dans la mesure où de nombreuses entreprises vietnamiennes de transformation du bois avaient dû faire face à des annulations ou suspensions de commandes, occasionnant une accumulation de produits finis dans des entrepôts pour une durée indéfinie, et donc des coûts de stockage considérables. Parallèlement, le secteur subissait de plein fouet la hausse du prix des intrants – bois et autre matériel – ainsi que du fret, qui était passé de 500 à 1 000 dollars par conteneur.

Toutefois, la situation semble avoir radicalement changé peu après. Au cours des onze premiers mois de 2020, selon un rapport publié par le Service d'information sur le marché de l'OIBT (1er au 15 janvier 2021), les exportations totales de bois et de produits bois depuis le Vietnam ont atteint 11,023 milliards de dollars US, soit 15,6% de plus qu'à la même période en 2019. La hausse a été de 35% en ce qui concerne les exportations à destination des Etats-Unis (6,37 milliards de dollars) ; de 4% vers la Chine (1,08 milliard) ; de 1% vers la Corée du Sud (728 millions) ; de 15% vers le Canada (196 millions) ; de 11% vers l'Australie (154 millions) ; et de 3% vers l'Allemagne (104 millions). Ces gains n'ont été que partiellement grevés par la baisse des exportations vers le Japon (-4% à 1,16 milliard de dollars US), le Royaume-Uni (-27% à 207 millions), la France (-17% à 95 millions) et les Pays-Bas (-8% à 64 millions).

Le recul des exportations vietnamiennes vers l'UE-27 + R.U. en 2020, comparé à celui des flux vers les Etats-Unis, a été plus long et plus marqué, avec une chute très prononcée en mai et juin, puis à peine quelques signes de reprise jusqu'en octobre. Le marché britannique, qui reste le plus grand consommateur de bois vietnamien dans la région, s'est fortement contracté sous la double pression de la pandémie et des incertitudes liées au Brexit. En octobre 2020, le total des importations UE-27 + R.U. de bois et mobilier vietnamiens sur 12 mois roulants était de 876 millions de dollars US, contre 982 millions sur la période précédent. Un tel niveau avait pour la dernière fois été observé en 2016 (*Figure 15*).

Conférence STTC 2020 : une reconnaissance croissante des avantages liés au FLEGT

En novembre 2020, s'exprimant au nom de The Borneo Initiative lors de la conférence de la Coalition européenne des bois tropicaux durables (STTC), Iwan Kurniawan a souligné l'intérêt potentiel d'une plus étroite collaboration et d'une plus grande synergie en Indonésie entre FSC et le processus FLEGT afin d'optimiser les opérations d'audit et d'améliorer les aspects économiques de la gestion durable des forêts. « Conduits séparément, les audits FSC et SVLK représentent actuellement une dépense moyenne d'environ 49 000 dollars US », a-t-il expliqué. « La conduite conjointe des audits permettrait de réduire ces coûts de 31%. » Une motion en ce sens sera discutée lors de l'Assemblée générale du FSC en 2021.

D'après le rapport officiel de la conférence, M. Kurniawan a par ailleurs estimé que « dans leurs grandes lignes, les critères de la certification FSC, du SVLK – le système indonésien de vérification de la légalité sous-jacent aux autorisations FLEGT – et du système national de gestion durable des forêts (PHPL) sont pour la plupart équivalents. » Cette déclaration tranche singulièrement avec la position exprimée lors de la conférence de 2019 par Jesse Kuijper (également au nom de The Borneo Initiative) qui, après avoir vu les différents schémas de légalité et de durabilité à l'œuvre, estimait que seul le FSC permettait d'améliorer les standards sur le terrain.

150 participants se sont connectés depuis le monde entier pour assister à l'édition 2020 de la Conférence STTC, intitulée « Tenir le cap et aller de l'avant : des racines pour une reprise verte », qui s'est tenue en ligne. L'événement a mis l'accent sur deux priorités : mettre un terme à la disparition des forêts tropicales, aux impacts négatifs de celle-ci sur le climat, et à la dégradation de l'environnement au sens large ; et encourager la mise en œuvre de la gestion durable des forêts en élargissant les débouchés pour le bois tropical certifié durable.

Un autre thème central a également été discuté lors de la Conférence, à savoir la nécessaire adoption au niveau global d'un modèle bioéconomique circulaire – avec, au cœur de celui-ci, un recours accru et plus efficace aux matières premières naturelles produites de façon durable. C'est une vision qui gagne actuellement du terrain, et la reconstruction économique post-pandémie est considérée comme une opportunité majeure pour l'accélération de cette transition.

D'après les intervenants, il faut que l'offre en bois tropical durable soit présentée comme un élément central à cette « reprise verte » et à l'adoption du modèle bioéconomique. Plusieurs de ces intervenants ont insisté sur l'importance d'établir des critères clairs en ce qui concerne la « durabilité » dans l'utilisation des produits bois, et ont aussi rappelé l'utilité des politiques publiques pour ce qui est de promouvoir la consommation durable et responsable.

Le rapport officiel de la Conférence est accessible **ici**.

La veille de la Conférence, la STTC a publié son dernier rapport sur le commerce en Europe du bois tropical « vérifié durable ». Tout comme dans l'édition précédente, le rapport se penche essentiellement sur le bois certifié FSC et PEFC, mais il considère également le régime d'autorisation FLEGT comme un indice d'achat responsable. En recourant à une adaptation de la « méthode de l'exposition à la certification » initiée par le projet SIM, le rapport estime à 28,5% pour le bois tropical brut, et à 33% pour le bois de deuxième transformation, la part des importations européennes exposées à la certification en 2019. Cette part était de 11% et 42% respectivement pour l'exposition au régime d'autorisation FLEGT.

Le rapport est accessible **ici**.

Grâce à l'APV, les petits propriétaires thaïlandais peuvent désormais vendre leur bois

Selon un rapport de la **Facilité FLEGT** de l'Institut Européen des Forêts, il est désormais permis aux petits propriétaires thaïlandais de vendre du bois provenant de terres privées. Cette modification de la réglementation forestière s'inscrit dans le cadre de la négociation de l'APV entre la Thaïlande et l'UE.

Les petits propriétaires ont été les victimes accidentelles des stratégies mises en place par la Thaïlande pour combattre la déforestation, à commencer par l'interdiction dès la fin des années 1980 de toute exploitation dans les forêts naturelles. Celle-ci ayant réduit la disponibilité du bois sur le marché intérieur, des efforts ont été faits pour aider les communautés et les titulaires de terrains privés à assurer d'autres modes d'approvisionnement. Cependant, la coupe et le transport du bois étaient assujettis à l'enregistrement des terres auprès du Royal Forest Department puis à l'inspection de celles-ci, ainsi qu'à l'information préalable des autorités locales. Dans les faits, la complexité de ces procédures – qui visaient à documenter la légalité du bois produit sur ces terres – empêchait l'accès des petits propriétaires au marché.

D'après le rapport de la Facilité FLEGT, à la suite des modifications introduites dans la loi forestière en 2019 dans le cadre de l'APV, la situation semble devoir s'améliorer.

La Private Forest Plantation Cooperative (PFPC), qui représente les intérêts des arboriculteurs et titulaires de terrains privés, a joué un rôle de premier plan.

« Nous étions conscients des contraintes relatives à l'exploitation et au transport de certaines essences, et avons donc milité pour des réformes qui soient favorables à la situation des cultivateurs », explique Yingluk Patibhanthewa, président de la PFPC. « Lorsque le gouvernement thaïlandais a lancé la révision de la loi forestière dans le cadre des négociations commerciales sur le bois avec l'UE, nous avons saisi cette opportunité, avec des premiers résultats qui ont un impact positif sur la vie des cultivateurs que nous représentons. »

La nouvelle réglementation permet aux cultivateurs d'exploiter légalement tous les arbres se trouvant sur leurs terres sans avoir à en informer le Royal Forest Department au préalable. Des mécanismes visant à établir la preuve de l'origine et de la légalité du bois ainsi exploité sont en cours d'expérimentation. Les cultivateurs estiment que ces réformes les inciteront à planter plus d'arbres.

Colombie : le Royaume-Uni octroie un important financement en faveur de la gestion durable des forêts

La Colombie a reçu, dans le cadre du programme International Climate Finance (ICF) du Royaume-Uni, une enveloppe de 64 millions de livres britanniques destinée à améliorer la gouvernance et généraliser la gestion durable dans la foresterie et l'agriculture. Ce financement intervient un an après la signature par les deux pays d'un Partenariat pour la Croissance Durable, qui vise à « soutenir la lutte contre la déforestation et la criminalité environnementale et favoriser la création de moyens de subsistance durables ».

Les fonds viendront d'une part amplifier les efforts contre l'exploitation illégale des forêts et autres atteintes à l'environnement dans des zones de conflit qui sont également des foyers de déforestation, et d'autre part appuyer la mise à jour du Cadastre de la Colombie. « Des registres de meilleure qualité permettent de clarifier les droits de propriété et aident les autorités à choisir de façon plus éclairée les terres à protéger », explique Roberto Mario Esmeral, vice-ministre de l'Environnement. « Il s'agit d'une source d'information pouvant aider à la conservation des forêts et la planification des usages durables des terres. »

Du côté du Royaume-Uni, M. Sharma, le Secrétaire d'État aux Affaires, à l'Énergie et à la Stratégie industrielle en poste lors de l'attribution du financement, avait estimé que cet appui « renforcerait le droit foncier et le système de justice pénale en Colombie, pour juguler la déforestation tout en bâtissant une économie rurale plus juste, plus verte et plus résiliente ».

Le Département des Affaires, de l'Énergie et de la Stratégie industrielle (BEIS) du Royaume-Uni décrit la Colombie comme une « voix de premier plan en Amérique du Sud » en matière d'environnement, mais note que le pays a récemment connu une hausse de la déforestation et des feux de forêt, dans un contexte marqué par les conflits et la pandémie de Covid-19.

Le travail sur le Cadastre sera conduit à travers la Banque mondiale, tandis que l'Office des Nations unies contre les drogues et le crime supervisera les efforts en matière de criminalité environnementale, avec la participation de partenaires locaux engagés auprès des communautés pour développer le tissu économique au moyen d'approches agricoles et forestières durables.

En février 2020, la Colombie a annoncé la création d'une unité militaire spéciale, émanant de la police et des forces armées, vouée à protéger les parcs nationaux et à intensifier les opérations contre les groupes armés impliqués dans l'exploitation illégale et la destruction des forêts par le feu. Selon le gouvernement, 90 opérations de protection de l'environnement ont été conduites en 2019, conduisant à l'arrestation de 200 personnes et à la confiscation de bois illégal.

Au titre du programme ICF 2016-2020, le Royaume-Uni s'était engagé à hauteur de 5,8 milliards de livres dans la lutte globale contre le changement climatique. Un cinquième de cette somme était destiné à des interventions centrées sur les forêts, l'utilisation des terres, et la réduction des émissions de carbone. Selon Ricardo Lozano, ministre colombien de l'Environnement, le financement britannique représente la plus importante aide bilatérale reçue par l'administration actuelle à des fins de protection de l'environnement.

Accord de libre-échange entre le Vietnam et l'UE : des effets attendus sur les exportations vietnamiennes

Les exportateurs vietnamiens de menuiseries et de panneaux à base de bois comptent parmi des bénéficiaires de l'Accord de libre-échange (ALE) entre l'UE et le Vietnam.

Approuvé par le Conseil de l'UE le 30 mars 2020, l'ALE a été ratifié par l'Assemblée nationale du Vietnam le 8 juin, ouvrant la voie à une entrée en vigueur au cours de l'été.

Le 1er août, 71% des frais de douane sur les exportations vietnamiennes vers l'UE ont été supprimés, et le reste le sera progressivement sur les trois à sept prochaines années. Inversement, 65% des frais sur les exportations européennes ont déjà disparu, et le reste sera levé au cours de la décennie à venir.

Avant cette date, une large part des produits vietnamiens HS 44 (Bois, charbon de bois et ouvrages en bois) et HS 94 (mobilier, y compris meubles en bois) pouvait déjà entrer dans l'UE libre de droit. Toutefois, les contreplaqués, panneaux plaqués et stratifiés, panneaux de particules, panneaux à copeaux orientés et panneaux de fibres étaient soumis à des droits allant de 7% à 10%. Au titre de la **liste tarifaire de l'ALE**, ces droits sont appelés à disparaître sous cinq ans – trois à cinq ans dans le cas des panneaux à âme panneautée, lattée ou lamellée (droits allant de 6% à 10 % actuellement).

Dès le 1er août, les frais de douane ont été levés pour les produits d'emballage, les fenêtres et cadres, les bois marquetés et incrustés, les sols mosaïques et les objets d'ornement.

Selon le Tableau de bord du SIM, les exportations vietnamiennes de bois et produits dérivés vers l'UE ont atteint 946,5 millions d'euros en 2019 (contre 862 millions en 2018), dont 788 millions pour le mobilier, 29 pour les menuiseries, 6,5 pour les contreplaqués et 59 pour les « autres produits bois ».

Nguyen Ton Quyen, Secrétaire général de l'Association du bois et des produits forestiers du Vietnam, s'attend à ce que l'ALE permette à ces exportations de franchir la barre du milliard d'euros en 2020 pour croître encore au cours des années suivantes. Selon lui, les industriels vietnamiens profiteront par ailleurs de la levée immédiate ou progressive des tarifs douaniers applicables aux importations par le Vietnam de bois européen

(essentiellement du chêne, du frêne, du hêtre et du noyer). Celles-ci s'élevaient à 217 millions d'euros en 2018, soit 5% de plus qu'en 2017.

Le Vietnam doit également supprimer les droits de douane sur les équipements industriels en provenance de l'UE – ce qui devrait se traduire par une hausse de la productivité et des standards de qualité, selon Nguyen Ton Quyen.

Ce dernier estime par ailleurs que la mise en œuvre de l'Accord de protection des investissements entre l'UE et le Vietnam, également ratifié en 2020, se traduira par une hausse des investissements étrangers dans l'industrie vietnamienne du bois.

Le principal marché européen pour les produits bois du Vietnam est le Royaume-Uni, avec des importations s'élevant à 358 millions d'euros en 2019. Le 31 décembre 2020, avec la fin de la période de transition consécutive au retrait du pays de l'UE, l'ALE a cessé de s'appliquer à ce marché. Toutefois, à cette même date, un accord bilatéral de libre-échange entre le Vietnam et le Royaume-Uni est entré en vigueur.

Selon les projections du ministère vietnamien du Plan et de l'Investissement, l'ALE permettra aux exportations du pays vers l'UE d'augmenter de 42,7% d'ici à 2025, générant une augmentation de 4,6% du PIB. A court terme, le pays espère que l'ALE aidera à la reprise de son économie, impactée par la pandémie de Covid-19.

Les échanges commerciaux bilatéraux entre le Vietnam et l'UE ont atteint 53,4 milliards d'euros en 2019, dont 35,6 milliards pour les exportations vietnamiennes. Le pays est dorénavant le deuxième partenaire commercial de l'UE dans l'espace ASEAN, après avoir dépassé l'Indonésie et la Thaïlande ces dernières années.

Les exportations vietnamiennes de bois et produits bois vers l'UE en 2019 s'élevaient à 946,5 millions de dollars US, soit 10% de plus qu'en 2018. *Crédit photo : Nam Nguyen*

Indonésie : le programme MFP4 mise sur la communication pour redynamiser et harmoniser l'identité du SVLK

Avec l'appui du Programme Forestier Multi-Acteurs (MFP4) financé par le Royaume-Uni et mis en œuvre par Palladium et Systemiq, des efforts sont en cours en Indonésie pour mieux communiquer sur la valeur de la certification SVLK (système indonésien de vérification de la légalité du bois) aussi bien au niveau national qu'à l'étranger. L'un des axes de cette initiative vise à insuffler une nouvelle dynamique à l'image de marque du SVLK.

Le projet consiste à mettre en application la stratégie de communication sur le SVLK et le bois sous autorisation FLEGT, développée par le programme MFP4 en coopération avec le ministère de l'Environnement et des Forêts, Global Timber Forum et ID COMM.

La Phase 1 du projet (jusqu'en février 2021) doit permettre le développement d'un plan de communication sur le SVLK pour la période 2021-2023, qui comprendra notamment la création de deux stratégies sœurs – l'une pour le public indonésien, l'autre pour une audience internationale – et définira les rôles respectifs des parties prenantes dans les opérations de communication. Les activités porteront également sur le développement de supports de communication visant à promouvoir le SVLK sur le marché intérieur et, à l'étranger, assoir l'image de l'Indonésie comme pays exportateur de produits bois à faible facteur de risque. Un autre objectif est de créer une « plateforme de gestion des connaissances » permettant un accès centralisé à l'information sur le SVLK.

Cette phase initiale s'intéresse en outre à l'identité du SVLK.

« D'une étape de la chaîne de valeur à une autre, la désignation du standard [SVLK] ne sera pas la même : SVLK pour le système de vérification de la légalité depuis l'exploitation jusqu'à la transformation des produits bois ; certificat V-Legal pour l'exportation hors d'Indonésie ; et autorisation FLEGT lors de l'entrée sur le marché de l'UE », note l'appel à manifestation d'intérêt pour la gestion du projet. « Cette identité doit être clarifiée et harmonisée. »

La Phase 2 du projet visera à soutenir les entreprises et associations indonésiennes du secteur bois dans leurs efforts de marketing et de promotion. Il s'agira de « communiquer des messages et informations sur la capacité du standard [SVLK] à réduire les risques réputationnels et environnementaux pour les acheteurs internationaux de bois tropical ». A cet effet, les critères de ces derniers en matière d'approvisionnement seront analysés, et le projet soutiendra l'organisation de campagnes de promotion dans des salons commerciaux.

Un appui sera également assuré au ministère indonésien de l'Environnement et des Forêts pour l'exécution d'une politique nationale de promotion du SVLK à destination des régulateurs, visant aussi à intensifier la couverture médiatique du système.

Thaïlande : Former au traitement des données pour renforcer la voix des communautés dans la gouvernance forestière

Afin de renforcer leur capacité de plaidoyer pour l'amélioration de la gouvernance forestière, y compris à travers le processus APV FLEGT, plusieurs groupes de la société civile thaïlandaise ont pris part à un programme de formation à l'utilisation des données.

Le cycle de formation a été délivré entre février et juin par l'East-West Management Institute (EWMI), qui bénéficie du soutien d'un ensemble de bailleurs nationaux et internationaux, notamment la Commission européenne, la Banque mondiale et l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel. Adapté aux spécificités du secteur forestier, le cycle a porté sur la lecture, la compréhension et la communication des données, et sur les enseignements qui peuvent en être tirés.

Le groupe (onze participants) était constitué de représentants des communautés, du Thai Citizen Forest Network, de la Raks Thai Foundation (autrefois CARE International (Thailand)) et de RECOFTC – Centre des peuples et forêts. Leur participation a été prise en charge par le projet Voices for Mekong Forests (V4MF), qui aide les populations autochtones, les communautés locales, le secteur privé et autres groupes de la société civile à faire entendre leur voix dans les réformes du secteur forestier en Thaïlande, au Cambodge, au Laos, au Vietnam et au Myanmar.

S'exprimant au sujet de cette initiative, Open Development Thailand estime que la formation arrive à point nommé, alors que le pays négocie actuellement son APV FLEGT avec l'UE.

« Il est important que les parties prenantes, notamment les acteurs non étatiques et les organisations de la société civile, soient capables de mieux faire valoir leurs vues dans ce processus en mobilisant des données convaincantes au service de la bonne gouvernance forestière. Grâce à ce programme, la société civile et les acteurs non étatiques sont mieux outillés à cet effet. »

Les participants ont été amenés à affiner leurs compétences en matière de traitement des données en travaillant sur différents projets. L'un d'entre eux consistait à analyser la distribution de certificats locaux d'usage des terres visant à protéger les droits des communautés et l'accès aux services publics. Un autre projet s'est intéressé au développement d'un jeu de données permettant de « visualiser et de communiquer des analyses » qui aideront le Citizens' Forest Network de RECOFTC à clarifier les droits des petits producteurs en matière de sylviculture et de commercialisation du bois.

L'EWMI a également délivré cette formation au Myanmar et au Cambodge, et le projet a été lancé au Vietnam en juillet.

La pandémie fait ressortir l'intérêt du recours aux nouvelles technologies dans les chaînes d'approvisionnement

L'intérêt du recours aux nouvelles technologies dans l'audit des chaînes d'approvisionnement est devenu manifeste avec la pandémie de Covid-19, qui pourrait donner lieu à une accélération de cette utilisation dans le secteur des matières premières, y compris le bois. Telle est la conclusion de deux publications académiques, cosignées par Corey Searcy (Université Ryerson, Canada) et Pavel Castka (Université de Canterbury, Nouvelle-Zélande), qui notent que la pandémie a provoqué un réexamen global des modèles économiques dans les chaînes d'approvisionnement, notamment en ce qui concerne les audits de vérification et la certification. Les auteurs, dans un échange avec le SIM, estiment que ce réexamen pourrait s'étendre aux systèmes de vérification de la légalité mis en place par les pays APV FLEGT.

« Traditionnellement, la plupart des audits sont menés sur le terrain et reposent largement sur les inspections et observations réalisées par les auditeurs », écrivent-ils dans un billet mis en ligne par la London School of Economics. « La Covid-19, cependant, a sérieusement entravé la conduite de tels audits. » Dans un travail de recherche antérieur, les auteurs s'étaient intéressés à la façon dont l'audit assisté par la technologie (AAT) pouvait aider à combler les failles fondamentales dans la gestion des risques liés à la chaîne d'approvisionnement. L'AAT, expliquent-ils, emploie des technologies telles que les empreintes chimiques, le traçage des transactions sur chaînes de blocs, ou l'apprentissage automatique avancé. Certaines technologies sont déjà utilisées dans le secteur bois et forêt, ainsi que le montre par exemple le recours de Global Forest Watch à l'imagerie satellitaire, au nuage informatique et aux médias sociaux pour surveiller la déforestation. C. Searcy et P. Castka soutiennent que les technologies peuvent également être mises à profit pour l'audit et la certification dans le cadre des normes volontaires de durabilité (NVD) qui caractérisent entre autres le FSC et le PEFC.

« Dans les faits, le FSC s'intéresse à l'utilisation des analyses satellitaires et des chaînes de blocs », écrivent-ils en soulignant que le FSC, dans un rapport publié en ligne, fait état de son ambition de développer des « option numériques » pour son système de certification afin de « gagner en crédibilité et diminuer les coûts ».

En examinant la façon dont 21 organismes de certification NVD ont fait face à la pandémie, les auteurs ont acquis la conviction que cette dernière ouvrait la voie à un recours accru aux nouvelles technologies d'audit. « Nous avons observé, pour les NVD étudiées, un recours important aux pratiques d'audit à distance, notamment l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour la collecte des données, la conduite des entretiens avec les audités, ou toute autre opération pour laquelle une approche en face-à-face aurait été impossible ou non souhaitable. »

Ces remarques doivent toutefois être

prises avec précaution. Le recours des organismes de certification aux solutions à distance est limité à certains type d'audit, et s'accompagne d'exigences accrues en matière de protection des données. Par ailleurs, la plupart des organismes consultés estiment que cette utilisation exclusive ne sera que temporaire.

Ceci indique, selon C. Searcy et P. Castka, que fournisseurs et utilisateurs doivent encore répondre à un certain nombre de questions, notamment pour trouver un juste équilibre entre approches traditionnelles et AAT, former les auditeurs de façon adéquate, et couvrir les coûts associés à ces nouvelles technologies.

Selon les auteurs, l'AAT peut augmenter la fiabilité et la rapidité d'exécution de la collecte et de l'analyse des données. « Un usage plus répandu des chaînes de blocs, par exemple, pourrait améliorer le suivi de l'origine des produits, tandis que des applications portant sur les mégadonnées pourraient aider à identifier des tendances et faire des prédictions. »

Dans un échange avec le SIM, P. Castka confie qu'il existe « de nombreux parallèles entre les systèmes APV FLEGT de vérification de la légalité du bois et les autres systèmes volontaires » examinés dans les deux articles. « Si l'on considère par exemple l'accent mis dans les APV sur la bonne gouvernance [des forêts et des chaînes d'approvisionnement], le recours à des systèmes d'audit assisté par la technologie, comme les chaînes de blocs, l'imagerie satellitaire ou les tests ADN, peuvent améliorer les éléments liés à la transparence et la chaîne des responsabilités », explique-t-il. « Les arguments développés dans notre travail sont clairement applicables à l'initiative APV FLEGT. »

P. Castka et C. Searcy soutiennent que la pandémie a mis en évidence des fragilités dans les systèmes de gestion et de contrôle des chaînes d'approvisionnement, et qu'une dépendance trop forte aux opérations d'audit in situ est simplement « intenable » dans un tel contexte de crise.

« La technologie permet d'atténuer les risques liés à la limitation ou la suspension des audits sur le terrain – et les audits à distance ne sont qu'un début », disent-ils. « Adopter l'AAT permet aussi de garantir la continuité et la crédibilité des certifications obtenues par les fournisseurs. Plus largement, les avancées technologiques doivent être intégrées au niveau mondial dans l'infrastructure qualité et l'évaluation de la conformité. »

Les deux articles co-signés par P. Castka et C. Searcy s'intitulent : **Technology-enhanced auditing in voluntary sustainability standards: The impact of COVID-19**; et **Technology-enhanced auditing: Improving veracity and timeliness in social and environmental audits of supply chains**.

Engager les PME dans les initiatives pour le commerce responsable du bois : une priorité, selon Global Timber Forum

Une place plus significative devrait être accordée aux micro-entreprises et aux PME dans les efforts nationaux et internationaux (y compris l'initiative FLEGT de l'UE) concourant à assurer la légalité et la durabilité des produits bois commercialisés au niveau mondial. Telle est la conclusion d'une **note d'information** publiée en novembre 2020 par Global Timber Forum (GTF).

GTF est une organisation à but non lucratif dont la vocation est de « renforcer les capacités des organisations actives dans le secteur forestier et la filière bois en matière de commerce responsable ».

GTF considère que les PME, qui génèrent 50% des emplois dans le secteur, constituent l'épine dorsale de l'industrie du bois au niveau mondial. Il est donc primordial qu'elles soient engagées pour « promouvoir des normes qui accordent de l'importance au bois produit de manière responsable ».

L'établissement de ces normes, à son tour, est un élément crucial pour la transition du marché vers un modèle bioéconomique à impact environnemental réduit, mettant l'accent sur l'utilisation des ressources naturelles renouvelables.

« S'il s'agit de bâtir un secteur forêt et bois prospère et responsable, qui contribue à l'entrepreneuriat, à la croissance économique, à l'innovation et à la création d'emplois, tout en ayant la capacité de lutter contre l'exploitation illégale des forêts et la déforestation due à la conversion des terres, alors les PME ont un rôle de premier plan à jouer », estime GTF.

Les PME sont une force motrice dans le secteur forestier de nombreux pays. *Crédit photo : Facilité UE FLEGT*

Les PME sont actuellement confrontées à un éventail de défis limitant leur capacité à jouer ce rôle et à bénéficier de l'essor du commerce responsable :

- Accès limité au bois vérifié légal ;
- Faible compréhension et faible observance des politiques en place, faute de soutien ;
- Compréhension inadéquate des exigences des marchés internationaux ;
- Manque d'investissement et d'innovation, faute de financements ; et
- Manque de connaissances en marketing.

La note d'information rappelle que l'UE, dans le cadre de l'initiative FLEGT, a reconnu l'importance de l'inclusion des PME dans les stratégies qui promeuvent le commerce légal et responsable du bois.

La note cite le rapport d'évaluation du Plan d'Action FLEGT de l'UE (2016), selon lequel « de nombreuses PME courent le risque d'être, ou sont déjà, négativement affectées par la mise en œuvre des APV » du fait de leur faible

engagement. Le rapport d'évaluation notait ainsi : « Pour accroître l'efficience pour les entreprises forestières, une plus grande implication du SP est nécessaire, en plus de la simplification des procédures de conformité APV/RBUE. »

GTF se réfère également au rapport annuel 2018 de la Facilité FLEGT de l'UE, selon lequel « les PME sont une force importante dans le secteur forestier d'un grand nombre de pays exportateurs de bois, y compris ceux qui sont engagés dans le processus FLEGT ». Toutefois, ce rapport reconnaît que « tandis que les processus APV conduisent un nombre croissant de pays à clarifier leurs cadres légaux, à réformer leurs politiques et mieux faire appliquer la loi, les entités les plus petites risquent d'être fragilisées si leurs besoins et leurs difficultés ne sont pas bien connus. Plus doit être fait pour comprendre ce groupe d'acteurs, et permettre par des solutions concrètes son intégration à des chaînes d'approvisionnement dont la légalité est vérifiable ».

GTF soutient également que les PME sont largement exclues des principaux débats nationaux et internationaux sur la déforestation. « Leurs voix sont étouffées par celles des grands opérateurs, dont les priorités sont différentes », explique la note.

« **Tree Whisperer** ». *Crédit photo : UK TTF*

Le design au service de la communication sur le FLEGT

C'est à des exigences bien précises qu'ont dû se plier les participants au concours de design « Conversations sur le changement climatique », organisé dans le cadre de la campagne de communication sur le FLEGT que conduit la Fédération britannique du commerce du bois (TTF) avec le soutien financier du gouvernement britannique. Il s'agissait en effet de créer un produit ou une œuvre d'art exclusivement à partir de bois issu de pays partenaires d'un APV FLEGT. Les réalisations devaient refléter les préoccupations de leurs créateurs en matière d'environnement, et susciter la discussion sur le rôle clé de la forêt dans la prévention de la crise climatique, sur l'importance du recours au bois d'origine légale et durable pour la préservation des forêts et, bien sûr, sur le FLEGT. La TTF reconnaît avoir placé la barre assez haut. Pour autant, avant même que les six créations gagnantes ne soient présentées le 12 février lors de la mise en ligne de l'exposition, la conversation initiée par le projet avait pris une dimension internationale : au total, plus de cent contributions auront été reçues du monde entier.

« Nous avons assuré la promotion [du concours] dans la presse spécialisée, auprès des professionnels du secteur et, via nos réseaux, au niveau des pays APV. Nous sommes absolument ravis de la portée du message et du retentissement qu'il a eu », confie Lucy Bedry, chargée de la communication FLEGT au sein de la TTF. « Nous avons reçu des inscriptions de toute l'Europe, d'Amérique du Sud, d'Asie, d'Afrique et d'Australasie, y compris de pays engagés dans un APV FLEGT. »

La TTF avait pour ambition de mettre en valeur la gamme de bois tropicaux en provenance des pays APV, ainsi que leurs performances techniques et leurs propriétés esthétiques, tout en misant sur la créativité des concepteurs pour assurer une communication plus large sur le FLEGT.

« Les gens ne réagissent pas aux objets et au design comme ils le font à des mots projetés sur écran ou couchés sur papier », précise L. Bedry. « C'est ce que nous avons souhaité mettre à profit pour mieux transmettre l'histoire du FLEGT ».

Il aura, au départ, fallu en quelque sorte former les participants. « Certains créateurs avaient déjà entendu parler du FLEGT, mais la plupart n'en avaient que quelques notions, voire en ignoraient tout », ajoute L. Bedry. « Nous les avons donc orientés vers des ressources traitant du FLEGT sur notre site web et avons pris le temps de mettre en place des appels individuels. L'objectif de nos communications sur le FLEGT est de présenter les impacts et avantages de celui-ci dans leur sens le plus large. L'assurance, tout d'abord, qu'offre une autorisation FLEGT quant à l'origine légale et durable du bois ; mais aussi les retombées sociales et économiques positives des APV FLEGT dans les pays producteurs. En particulier, nous mettons l'accent sur les profondes transformations en matière de gouvernance forestière, d'engagement des parties prenantes, de mise en place de systèmes de vérification de la légalité du bois, que ces pays entreprennent avant de parvenir à l'émission des autorisations FLEGT. Chaque étape du processus est synonyme de progrès et de changements. » L. Bedry note que les concepteurs, une fois introduits à cette vision d'ensemble, se sont dits sensibilisés à l'utilisation de bois provenant de pays APV.

Compte tenu du large nombre de participants, désigner les vainqueurs n'a pas été de tout repos pour les sept membres du jury, tous issus de la chaîne de valeur bois et produits bois – commerce, construction, design, architecture, vente au détail. Un défi rendu plus ardu encore, explique L. Bedry, par la diversité des créations en lice : sculptures, décorations, structures, mobilier, jouets et plus encore. Mais, en fin de compte, les six gagnants ont été choisis.

Sheryl Ang a nommé son projet « Tree Whisperer ». Il s'agit d'un ensemble de sculptures d'arbres, très tactiles, qui émettent des pulsations. Celles-ci reflètent la façon dont le changement climatique affecte différentes espèces d'arbres : plus les battements sont rapides, plus l'espèce est perturbée par la hausse globale des températures. « Si nous préservons le cycle de vie des arbres, nous contribuons également à la sauvegarde de la planète », indique S. Ang. « Un grand pas dans cette direction, alors que la demande mondiale en matières premières se traduit par une pression accrue sur les terres et les habitats naturels, consiste à mettre en œuvre et faire appliquer des réformes légales en faveur de la gestion durable et responsable des forêts. »

Autre projet récompensé, le « Sapele Sound Pavilion » de Jeremy Yu et Tomos Owen, conçu comme « un espace contemplatif et de spectacle sensoriel ». Le Sapelli, expliquent les créateurs, intervient traditionnellement dans la confection d'instruments de musique et le pavillon est une « caisse de résonance » dans laquelle se donne à entendre un « paysage sonore basé sur le cycle de vie de l'arbre ». L'accent est mis sur l'importance de la forêt, non seulement pour la régulation du climat, mais aussi dans sa dimension sociale et culturelle.

« Extraction ». *Crédit photo : UK TTF*

« Extraction », de Julia et Julian Kashdan-Brown, fait intervenir une colonne de Sapelli percée en son cœur de trous horizontaux. Cette pièce représente l'instabilité environnementale que génère l'extraction incontrôlée et non planifiée du bois, et met en avant la nécessité d'une « diminution radicale de la déforestation ».

« Carbon Print », de Joseph Pipal, souligne le rôle des forêts et du bois dans la séquestration et le stockage du CO2 atmosphérique. Il s'agit de blocs d'impression en Meranti, Sapelli et Iroko, rendus plus résistants par le recours à la technique japonaise de préservation par carbonisation. « La protection des forêts et l'inversion des modèles économiques mondiaux axés sur l'extraction massive de matières premières sont des défis dont l'ampleur semble parfois écrasante », explique J. Pipal. « Mais, en tant que fabricant, j'ai repris courage en réalisant que le recours à du bois issu de sources durables est un moyen de lutter contre la crise climatique. »

Avec « High Tide », Michael Westthorp mise sur le dépouillement pour faire passer son message. L'œuvre consiste en une simple colonne de teck marquée du niveau de la mer aujourd'hui, et de celui qu'elle atteindra en 2120 si le changement climatique provoqué par les activités humaines se poursuit à son rythme actuel. « Les spectateurs se mettront, je l'espère, à réfléchir à l'ensemble des implications du changement climatique global pour la ville où ils vivent », explique M. Westthorp.

Le dernier projet récompensé est « Forest Dwellers » de l'architecte Tom Wilson, un ensemble de figurines faisant intervenir différentes essences. L'idée est de souligner l'importance des forêts comme habitats et pour la protection de la biodiversité. T. Wilson, qui jusque lors avait tenu à éviter tout recours au bois tropical, a toutefois été impressionné par ce qu'il a appris sur le FLEGT en participant au concours, notamment pour ce qui a trait à la gouvernance et l'approche holistique de la durabilité, alliant l'environnemental à l'économique. « Je pourrais maintenant davantage envisager d'utiliser des bois tropicaux, à condition d'être certain de la provenance et de la légalité de la chaîne d'approvisionnement », déclare-t-il.

Tout le bois requis pour la fabrication des projets lauréats a été acquis de façon responsable par des membres de la TTF. Compte tenu des perturbations induites par la pandémie, les essences souhaitées

« Forest Dwellers ». *Crédit photo : UK TTF*

par les lauréats n'étaient toutes pas disponibles, et les importateurs ont donc dû proposer des alternatives techniquement et esthétiquement similaires. Ceci a justement permis de souligner à quel point il est important, pour assurer une utilisation plus durable des ressources naturelles, que designers et fabricants choisissent les essences selon des critères de performance, plutôt que par habitude ou tradition.

Les œuvres gagnantes sont exposées au Building Centre de London depuis le 12 février et le resteront pendant trois mois. « Comme le Centre doit dans un premier temps rester fermé au public en raison de la pandémie et des mesures de confinement, l'exposition se tiendra en ligne (**www.buildingcentre.co.uk/conversations**) sous la forme d'une visite à 360 degrés, agrémentée de commentaires sur le FLEGT et d'entretiens avec les concepteurs récompensés », explique L. Bedry. « Nous espérons, si le confinement s'assouplit, que les visites sur place seront possibles en mars ou en avril. L'idée est, par la suite, d'organiser une tournée de l'exposition à travers l'Europe en collaboration avec nos collègues des autres fédérations nationales du secteur bois. »

Le succès des « Conversations sur le changement climatique » a été tel que la TTF envisage désormais un autre concours de design. L'intention est de faire coïncider l'exposition des œuvres gagnantes avec la conférence des Nations unies sur le changement climatique (COP26) à Glasgow en novembre, afin de promouvoir le FLEGT et faire valoir auprès des délégués l'importance des forêts et du bois. « Dans le cadre de notre programme de communication sur le FLEGT, nous espérons également tenir un pavillon à Glasgow avec les représentants des pays APV FLEGT présents », indique L. Bedry

L'étude SIM sur les investissements identifie un lien entre le régime d'autorisation FLEGT et une hausse des investissements

Une étude a été commandée par le SIM en 2020 pour explorer en profondeur l'impact du FLEGT sur les investissements dans le secteur forestier, l'établissement d'un climat propice aux investissements, et la résilience du secteur face à la crise économique. Deux pays ont été considérés par l'étude : l'Indonésie et le Vietnam.

Ce travail donne suite aux recommandations d'une étude de référence publiée en 2019. Celle-ci, qui portait sur l'ensemble des pays mettant en œuvre un Accord de Partenariat Volontaire (APV) FLEGT, avait permis de déterminer que l'examen des liens entre processus APV FLEGT et investissements dans le secteur forestier n'aurait de sens que pour les pays disposant d'un système opérationnel pour l''émission des autorisations FLEGT. Dans les autres pays, concluait l'étude, la portée des réformes n'est pas suffisante pour qu'un impact significatif puisse être décelé.

L'étude SIM sur les investissements de 2020 a pris acte de cette recommandation en s'intéressant à l'Indonésie. Elle y a identifié l'existence, sur la dernière décennie, d'un lien entre la hausse des investissements dans le secteur forestier et une redirection de ceux-ci depuis le papier et les pâtes de bois vers le mobilier et la transformation du bois.

En plus de l'Indonésie, le Vietnam a été inclus dans l'étude pour plusieurs raisons :

- Le pays est un concurrent régional de l'Indonésie dans le secteur du bois et des produits forestiers, ainsi qu'une plaque tournante de l'industrie du bois.
- La mise en œuvre de l'APV a fait d'importantes avancées au Vietnam.
- La disponibilité et la qualité des données permettent de suivre le niveau des investissements dans le pays sur un durée satisfaisante.

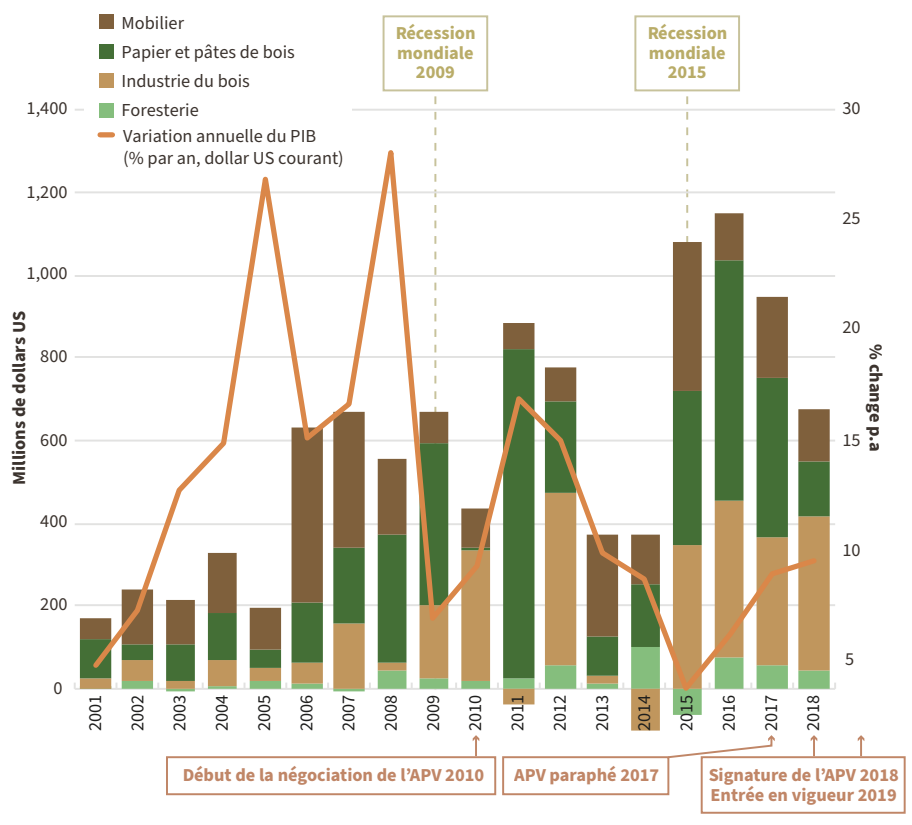

Figure 1 : Evolution annuelle des actifs fixes dans les sous-secteurs du secteur forestier au Vietnam, 2000-2018. *Source : Annuaires statistiques, Vietnam*

Confirmant les conclusions de l'étude de référence, l'étude de 2020 n'a identifié au Vietnam aucun lien convaincant entre les différentes étapes du processus APV et l'évolution des investissements dans le secteur forestier (Figure 1). Ces derniers ont bien augmenté entre 2010 et 2018, mais cette hausse est principalement attribuable à un ensemble de réformes économiques. En 2010, par exemple, le pays a rejoint l'Accord de partenariat transpacifique et, en 2011, le gouvernement a pris une série de mesures pour stabiliser la monnaie, réduire l'inflation et améliorer le climat des affaires.
Cependant, comme l'indique l'enquête conduite auprès des parties prenantes dans le cadre de l'étude, les entreprises vietnamiennes espèrent que l'APV, une fois intégralement mis en œuvre, permettra de réduire le risque de marché, d'améliorer la gouvernance du secteur, d'amplifier la mobilisation des capitaux et, ce faisant, d'accélérer l'établissement d'un environnement propice aux investissements.

En Indonésie, pays qui émet des autorisations FLEGT depuis fin 2016, l'étude suggère – aux côtés d'autres facteurs également importants – l'existence d'un lien direct entre l'APV et les investissements dans le secteur forestier (Figure 2). L'analyse des tendances sur le long terme indique que le volume des investissements dans le secteur croît depuis 2010, et que le mobilier et la transformation du bois en attirent une proportion croissante.

Le volume cumulé des investissements sur la période 2000-2009 était de 13,2 milliards de roupies indonésiennes ; il a plus que doublé entre 2010 et 2017 pour atteindre 30,4 milliards. Les entretiens conduits dans le cadre de l'étude suggèrent que, sur cette dernière période, la hausse des investissements dans le mobilier et la transformation du bois est en partie imputable au processus APV, qui a permis d'améliorer la gouvernance forestière en Indonésie, facilitant l'accès des produits indonésiens aux marchés de l'UE, des Etats-Unis, de l'Australie et autres marchés réglementés. Il reste toutefois difficile de définir et de quantifier l'impact précis de ce processus.

Conclusions et recommandations

L'étude de référence (2019) a montré qu'un APV FLEGT ne peut à lui seul compenser l'absence d'autres facteurs déterminants tels que le potentiel du marché, l'existence d'un environnement propice à l'investissement, l'efficacité des systèmes de production et une situation favorable sur le plan des coûts. Cependant, dans les pays qui comme le Vietnam ou l'Indonésie répondent à l'ensemble de ces critères, les APV peuvent contribuer à accélérer l'établissement d'un tel environnement :

- En facilitant l'accès aux marchés réglementés ;
- En améliorant l'accès aux capitaux et aux investisseurs à travers la formalisation et une plus grande crédibilité des entreprises du secteur forestier ;
- En éliminant les distorsions du marché dues à la concurrence déloyale ;
- En donnant la priorité à une gouvernance forestière axée sur la réduction des facteurs de risque pour la société et l'environnement ;
- Et en assurant la viabilité des opérations à travers la promotion de la gestion durable des forêts.

Les aspects suivants devraient être envisagés afin d'amplifier l'impact positif des APV sur l'investissement dans le secteur forestier :

- Renforcer l'effet d'entraînement des marchés en élargissant la demande depuis les marchés réglementés (c'est-à-dire via l'adoption par des pays comme la Chine ou l'Inde de lois exigeant la légalité du bois) ;
- Renforcer la compétitivité des produits sous autorisation FLEGT à travers une stratégie de marque et l'application d'un régime préférentiel à ces produits, par exemple dans les commandes publiques ;
- Promouvoir le régime d'autorisation FLEGT comme facteur d'amélioration de la notation bancaire des entreprises du secteur forestier dans les pays APV ;
- Accélérer la formalisation de l'ensemble des acteurs du marché ;
- Trouver des solutions permettant d'éviter les coûts additionnels aux producteurs, par exemple en développant des solutions numériques ;
- Et veiller à ce que les limites introduites par les systèmes de vérification de la légalité du bois ne se traduisent pas par une pénurie de matériau brut.

L'étude complète sur les investissements sera publiée sur le site Internet du SIM en Janvier 2021.

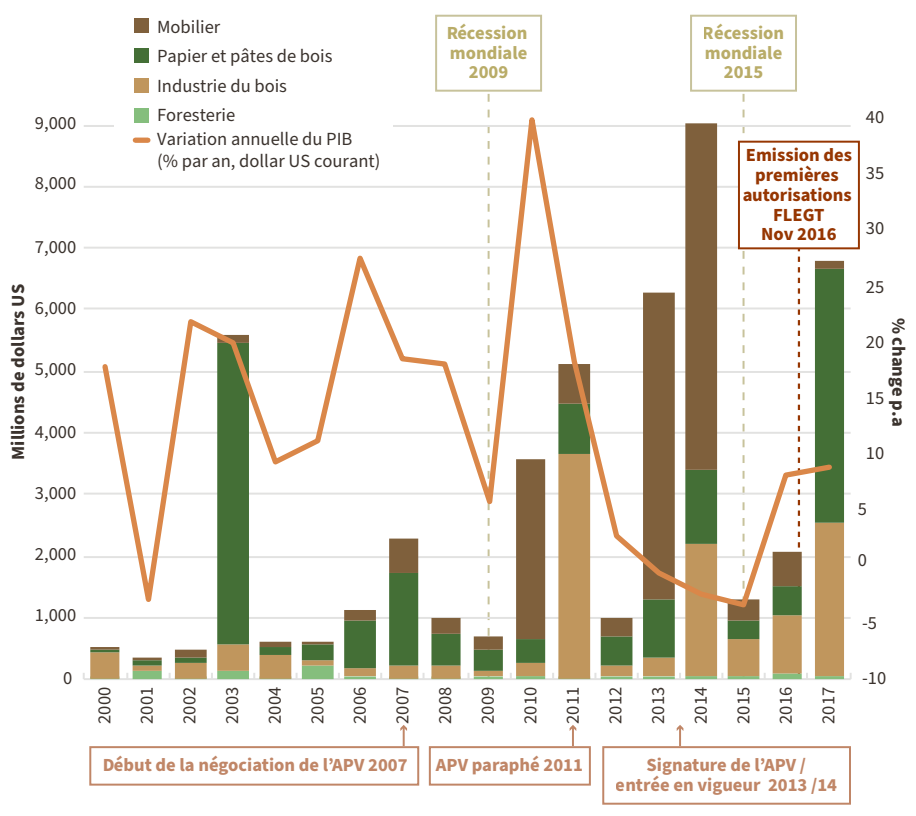

Figure 2 : Evolution annuelle des actifs fixes dans les sous-secteurs du secteur forestier en Indonésie, 2000-2017. *Source : Annuaires statistiques, Indonésie*

Données commerciales : le webinaire SIM sur les outils d'analyse attire un large auditoire

Le **Tableau de bord** du SIM et le site Internet **STIX** sont deux outils qui permettent aux utilisateurs de générer des présentations et analyses des données commerciales en fonction de leurs besoins. Afin de servir au mieux les entreprises et autres parties prenantes du secteur bois, il est crucial que les données soient à jour et accessibles – c'est-à-dire disponibles dans un format compréhensible, facile d'utilisation et pertinent. Le Tableau de bord a récemment été réaménagé pour rendre la navigation plus aisée. Grâce aux outils de visualisation désormais en place, les utilisateurs ont la possibilité de sélectionner et d'extraire ces informations sur mesure.

Le SIM a organisé en octobre 2020 un webinaire pour faire la démonstration du Tableau de bord et de STIX, qui a attiré un auditoire international de 100 personnes – un succès qui souligne l'intérêt des marchés pour ce type de données.

Au-delà de son utilité pour le suivi et l'analyse des tendances du marché, le Tableau de bord a d'autres applications que Rupert Oliver, analyste commercial SIM, a soulignées. Le Tableau « soutient le travail des correspondants SIM, dont les enquêtes sur le commerce et le secteur alimentent les rapports annuels et études sectorielles du SIM ; et informe les décideurs politiques qui participent au développement du FLEGT et aux stratégies de marché dans ce cadre. »

Le Tableau de bord, qui est mis à jour chaque mois, couvre les produits codés HS 44 (bois), 47 (pâtes de bois), 48 (papier) et 94 (mobilier). Il a recours à la résolution HS la plus fine qui soit, donnant accès aux multiples composantes d'une même catégorie. Le Tableau comprend deux volets : un Tableau de Suivi, et une fonction axée sur les Tendances de Marché.

Le Tableau de Suivi fournit un aperçu général du commerce du bois tropical dans l'UE et au Royaume-Uni, permettant

de resituer dans le cadre plus large des importations de bois tropical, toutes sources confondues, les flux commerciaux en provenance des pays engagés dans le FLEGT. Il donne également à voir les tendances qui se dégagent dans les échanges globaux de bois tropical en fonction des pays importateurs – ce dernier groupe étant divisé entre les pays mettant en œuvre des contrôles sur la légalité (comme l'UE avec son Règlement Bois, et les Etats-Unis avec le Lacey Act), et les pays dépourvus de réglementation.

Grâce à la fonction Tendances de Marché, les utilisateurs ont la possibilité de désagréger les statistiques – par exemple en sélectionnant les importations, par un pays particulier de l'UE, de produits spécifiques en provenance d'un éventail de pays producteurs. Les données peuvent alors être téléchargées sous la forme soit d'un tableau brut, soit d'un graphique. Les utilisateurs peuvent aussi créer leurs propres diagrammes de Sankey.

Lancé l'année dernière, le site STIX a été développé sous le projet SIM et résulte d'une initiative conjointe OIBT / Global Timber Forum. Les données, mises à jour mensuellement, proviennent d'Eurostat-Comext, HM Revenue and Customs (Royaume-Uni), ainsi que Business and Trade Statistics Ltd. Les valeurs sont harmonisées en dollars US et en euros, et les données sur les volumes sont lissées au moyen d'un algorithme permettant de supprimer les erreurs et les incohérences.

Dans le sens horaire : Rupert Oliver et Sarah Stork du SIM et Steve Johnson de l'OIBT pendant le webinaire.

Les données accessibles sur le site répondent à la classification de produits qu'utilise aussi le Tableau de bord, mais couvrent 46 des principaux pays importateurs et exportateurs de bois, qui représentant au total au moins 90% du commerce mondial.

Les utilisateurs peuvent définir la présentation des données par pays importateur et exportateur, et choisir l'affichage par produit, valeur ou quantité. Les présentations sont générées sous la forme d'un tableau ou d'un graphique.

Au cours du webinaire, Sarah Storck, consultante principale SIM, a insisté sur le fait que des améliorations étaient continuellement apportées aux Tableau de bord et à STIX.

« Ces deux services sont dotés d'un mécanisme de retour d'expérience permettant aux utilisateurs de faire des suggestions », dit-elle. « Plus nous en recueillerons, meilleures seront les données et analyses. »

Le webinaire peut être être **visionné en ligne**.

*Une version plus longue de cet article a initialement été publiée sur **www.ttjonline.com** (UK Timber Trades Journal).*

Rapport SIM sur le secteur du mobilier : élargir l'offre en bois sous autorisation FLEGT et susciter l'intérêt des producteurs

Pour que la demande en mobilier sous autorisation FLEGT augmente dans l'UE et au Royaume-Uni, il importe de mieux communiquer sur le régime d'autorisation FLEGT, les garanties qu'il apporte en matière de légalité, et l'allègement des procédures qu'il permet par rapport à l'exercice de la diligence raisonnée dans le cadre du RBUE. Il faut aussi qu'un plus grand nombre de pays partenaires d'un APV FLEGT emboîtent le pas de l'Indonésie et commencent à émettre des autorisations FLEGT afin de diversifier l'offre.

Telles sont quelques-unes des conclusions d'un rapport commandé par le SIM pour évaluer l'impact de la légalité du bois sur le secteur européen du mobilier et sur les échanges commerciaux des pays APV. Le rapport note aussi que les avantages commerciaux associés au régime FLEGT doivent être plus clairement communiqués auprès des fabricants indonésiens, qui pour l'heure y voient essentiellement « une contrainte bureaucratique plutôt qu'une opportunité pour les affaires ».

Faisant suite à un rapport publié en 2018, cette nouvelle étude s'appuie sur des entretiens menés auprès de 34 acheteurs établis en Allemagne, en Belgique, en France, en Italie, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. 15 associations professionnelles du secteur du meuble ont également été interrogées en Inde, en Indonésie et en Malaisie. L'un des objectifs de l'analyse était d'examiner les facteurs qui déterminent la compétitivité relative des pays APV et autres pays producteurs, et de commenter le rôle actuel et potentiel du régime d'autorisation FLEGT en ce qui concerne l'accès au marché européen et à d'autres marchés réglementés. L'étude s'est notamment penchée sur l'exercice de la diligence raisonnée liée au RBUE, et sur le rôle de la certification et autres systèmes indépendants de vérification de la légalité dans le secteur du mobilier.

Au niveau mondial, le secteur a été sévèrement impacté par la pandémie de Covid-19. Avant la survenue de cette dernière, toutefois, le rapport note que les importations européennes et britanniques de meubles en provenance des pays APV étaient passées de 1,2 milliard de dollars américains à 1,4 milliard entre 2016 et 2019. Le Vietnam comptait pour 54% de ces importations en 2019, contre 26% pour l'Indonésie, 16% pour la Malaisie, et 4% pour la Thaïlande.

L'Inde a également été prise en compte dans l'analyse dans la mesure où elle concurrence de façon grandissante les fabricants basés dans les pays APV. Le pays est désormais le cinquième plus

grand producteur au monde, et la valeur de ses exportations a triplé depuis 2010.

Les entreprises européennes interrogées devaient classer par ordre d'importance les considérations qui déterminent leurs achats. Il en ressort que les garanties en matière de légalité figurent en deuxième position, derrière la qualité. La durabilité vient à la cinquième place, derrière la profondeur historique des relations commerciales et la disponibilité des produits.

Les répondants placent la Chine au premier rang, et le Vietnam au troisième, des pays posant des défis particuliers lorsqu'il s'agit de prouver que les risques d'illégalité sont négligeables – tout en notant que ces deux pays sont compétitifs et très portés sur l'innovation. L'Indonésie affiche un profil opposé : elle est jugée performante en ce qui concerne la légalité des produits, mais certains répondants expliquent que « la demande a diminué ces derniers temps, en raison des coûts et d'une conception moins créative qu'au Vietnam ».

Vis-à-vis du RBUE, la plupart des répondants européens citent comme principal défi l'obtention de la documentation nécessaire à la diligence raisonnée. 25% déclarent que le régime d'autorisation FLEGT influence leurs décisions d'achat, et 11% disent importer plus de produits en provenance d'Indonésie depuis que celle-ci émet des autorisations.

Interrogés au sujet de l'initiative FLEGT, les répondants vietnamiens voient en celle-ci une opportunité inégalée pour les affaires en ce qui concerne tant les marchés d'exportation actuels que ceux qui restent à ouvrir. Les associations indonésiennes considèrent que le FLEGT est intéressant pour maintenir le niveau des ventes sur les marchés existants, mais trouvent que l'UE n'a pas fait de l'initiative une priorité – ce qui, selon un des répondants, n'a permis ni d'augmenter la valeur des ventes, ni de diversifier les marchés.

Le FLEGT aurait plus de succès sur les marchés si plus de pays émettaient des autorisations.
Crédit photo: Michael Buckley

Les associations indonésiennes considèrent par ailleurs que l'application du RBUE varie d'un Etat membre de l'UE à un autre. Certains répondants sont d'avis qu'il est plus facile de fournir la documentation nécessaire à la diligence raisonnée du RBUE que d'obtenir la certification SVLK et d'exporter des produits sous autorisation FLEGT. Selon eux, l'UE se doit de promouvoir ces derniers afin de stimuler l'intérêt du marché.

D'après l'étude, les entretiens menés au Royaume-Uni et dans l'UE révèlent une attitude généralement positive envers le régime d'autorisation FLEGT, et une relativement bonne compréhension de celui-ci. Les importateurs apprécient l'avantage que procure ce régime quand il s'agit de s'assurer que les risques de bois illégal sont négligeables. Toutefois, certains acheteurs potentiels restent peu au fait de ces aspects.

Le message du secteur européen du mobilier, souligne l'étude, est clair : le bois sous autorisation FLEGT, pour prendre son envol, ne peut rester le fait d'un seul pays producteur. Ce message corrobore l'idée selon laquelle « les entreprises britanniques et européennes ne se tourneront pas vers l'Indonésie au seul motif que celle-ci exporte des produits sous autorisation FLEGT », précise le rapport. « Les décisions d'achat sont complexes et la possibilité de simplifier la mise en conformité avec le RBUE constitue un facteur de décision parmi d'autres. Elle ne suffit pas, par elle-même, à motiver les changements de pratiques. »

Le rapport soutient également qu'il est nécessaire de remédier à la trop faible promotion du FLEGT dans l'UE et au Royaume-Uni, et au fait que les fabricants indonésiens de mobilier jugent les retombées commerciales insignifiantes.

« Du point de vue du secteur du mobilier, » conclut le rapport, « le régime d'autorisation FLEGT serait efficace s'il couvrait les produits exportés par plusieurs pays et donnait lieu à une meilleure sensibilisation au sein de l'UE au niveau business-to-business ».

Le rapport complet sera mis en ligne sur le site du SIM.

Fermeture des marchés mondiaux au bois illégal : une ambition qui se concrétise

Comme l'explique le rapport annuel SIM 2019, l'analyse des données sur le commerce indique que l'ambition d'une fermeture à terme des marchés mondiaux au bois illégal est en bonne voie – et ce sans même tenir compte des dernières avancées de la législation en Chine. En 2019, 66,5% (soit 27,6 milliards de dollars US) des exportations de produits bois tropicaux enregistrées au niveau mondial (41,5 milliards) ont eu pour destination des pays disposant d'une réglementation vouée à éliminer le commerce de bois illégal (Figure 1). Ce pourcentage était de 62,5% en 2018. L'augmentation observée en 2019 s'explique principalement par la baisse des importations par la Chine (considérée ici comme un marché non réglementé), associée à la hausse notable des flux de produits bois vers les Etats-Unis depuis les pays tropicaux, en particulier le Vietnam.

La proportion des exportations de produits bois destinées aux marchés réglementés est encore plus haute pour les pays engagés dans un APV (Figures 2 et 3). Cela concerne, en 2019, 79% de l'ensemble des exportations réalisées par les pays sous régime d'autorisation FLEGT et ceux qui mettent en œuvre un APV. En plus des pays concernés par l'application du RBUE, qui en 2019 ont attiré 12% de ces exportations, les

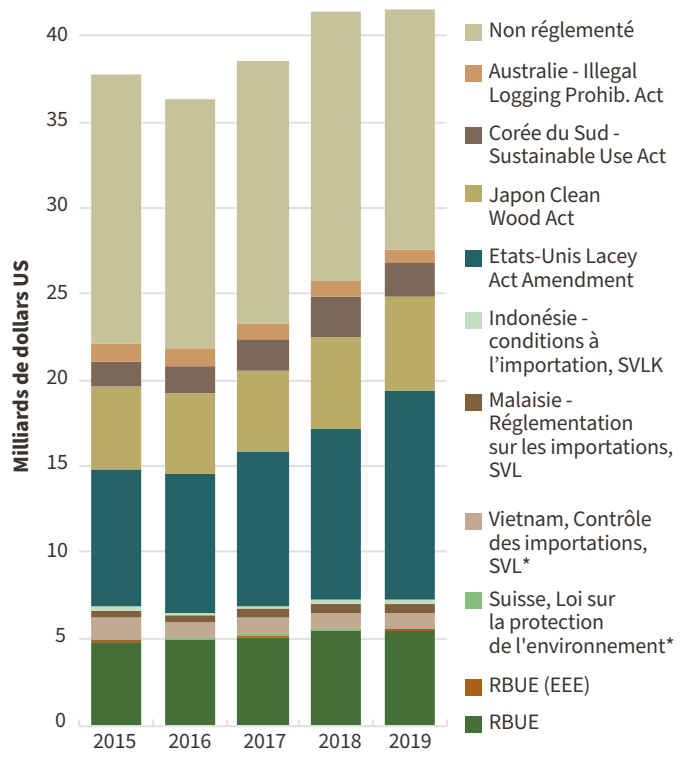

Figure 1 : Valeur des échanges mondiaux de produits bois tropicaux de 2015 à 2019, selon la réglementation en vigueur dans les pays importateurs. *Source: SIM-STIX*

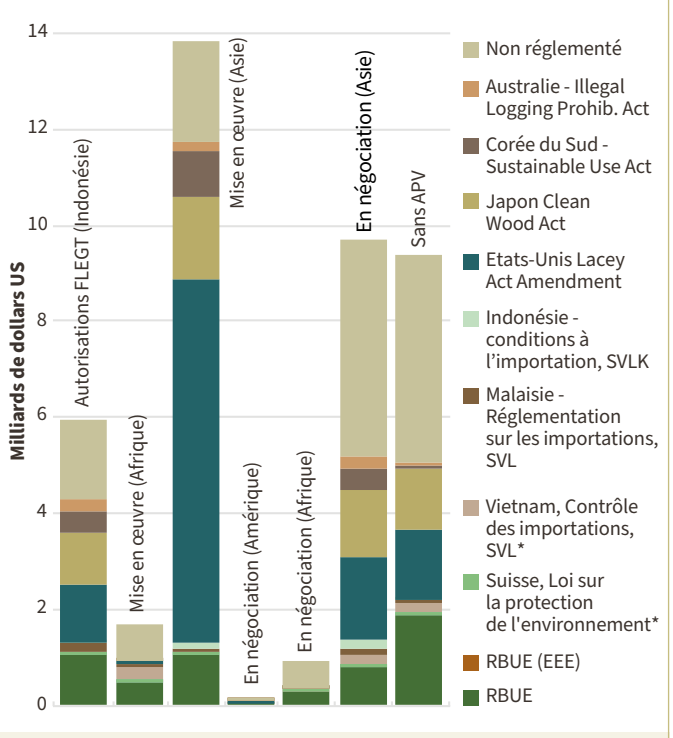

Figure 2 : Valeur des échanges mondiaux de produits bois tropicaux en 2019, selon le statut de l'APV dans les pays exportateurs et la réglementation en vigueur dans les pays importateurs. *Source : Analyse SIM des données STIX et des législations nationales (*législation toujours en cours de préparation fin 2019)*

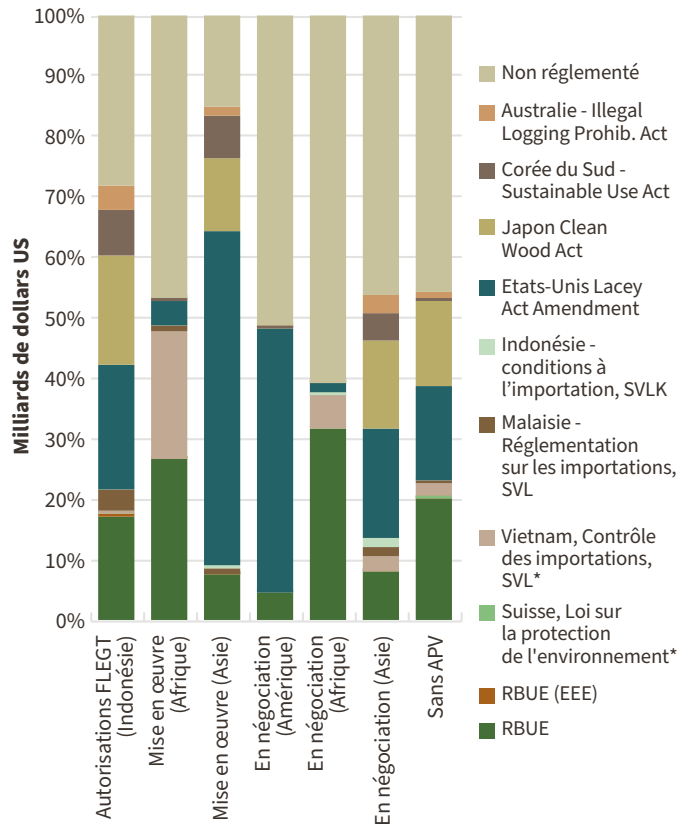

Figure 3 : Part de la valeur des échanges mondiaux de produits bois tropicaux en 2019, selon le statut de l'APV dans les pays exportateurs et la réglementation en vigueur dans les pays importateurs. *Source : Analyse SIM des données STIX et des législations nationales (*législation toujours en cours de préparation fin 2019)*

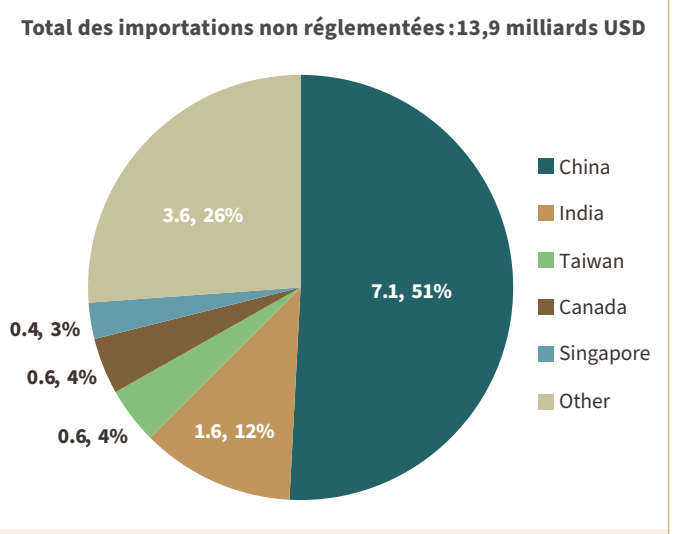

Figure 4 : Importations de produits bois tropicaux par les principaux marchés non réglementés, 2019. *Source : Analyse SIM des données STIX et des législations nationales*

Etats-Unis (réglementés par le Lacey Act) en ont absorbé 42% ; le Japon (Clean Wood Act), 13% ; la Corée du Sud (Sustainable Use Act), 7% ; et l'Australie (Illegal Logging Prohibition Act), 2%.

L'importance des marchés réglementés est particulièrement nette dans le cas de l'Indonésie (72%) et du Vietnam (85%). Elle est moindre, mais significative, pour les pays africains qui mettent en œuvre un APV (53%).

En 2019, les marchés non réglementés ont attiré 33% des flux enregistrés de produits bois tropicaux, soit 13,9 milliards de dollars US. La Chine compte pour plus de la moitié de ces flux (*Figure 4*).

Indonésie : le FLEGT pris en compte dans l'approbation par le FSC de la Norme nationale pour la certification des forêts

La Norme indonésienne pour la certification des forêts, au terme de plusieurs années d'élaboration, a été approuvée à Bonn par FSC International le 30 juin 2020, puis publiée le 18 août, pour une entrée en vigueur le 1er décembre. Les forêts qui se trouvent déjà sous certification FSC auront alors douze mois pour l'adopter.

Le FSC a expliqué que la Norme indonésienne avait été élaborée en adaptant la version 5 de ses principes et critères et les Indicateurs Génériques Internationaux du FSC. « Cette adaptation s'appuie sur l'accord trouvé par les membres du Groupe d'élaboration de la norme nationale animé par l'Indonesian Ecolabelling Institute. »

Le FSC a également précisé que la conformité avec la législation nationale était un prérequis à l'obtention de la certification FSC. A cet effet, l'existence du régime d'autorisation FLEGT, du système national de vérification de la légalité (SVLK) et d'un système de gestion durable des forêts (le PHPL) a été prise en compte.

« Le SVLK est reconnu dans le cadre du FLEGT/RBUE [comme étant le système indonésien pour l'émission des autorisations FLEGT] », énonce la Norme. « En outre, le Ministère indonésien de l'Environnement et des Forêts met en œuvre le PHPL, le système de certification de gestion durable des forêts de production. Les exigences de ce dernier et du SVLK, entre autres lois et réglementations, ont été prises en compte pour l'élaboration de la Norme afin de veiller à ce que les unités de gestion des forêts soient en conformité avec les [règles] gouvernementales applicables à la légalité du bois. »

Le « RBUE suisse » prend du retard

La mise en œuvre par la Suisse d'une réglementation sur le bois équivalente au à celle de l'UE a de nouveau pris du retard et semble maintenant ne pas devoir se concrétiser avant 2022.

Ce « RBUE suisse » est en discussion depuis plusieurs années. Outre le renforcement des efforts pour lutter contre les importations de bois illégal, la réglementation vise aussi à fluidifier le commerce bilatéral en imposant aux importateurs et commerçants suisses les mêmes exigences en matière de diligence raisonnée que celles qui s'appliquent à leurs homologues basés dans l'UE. Les représentants du secteur estiment que la réglementation pourrait permettre de simplifier la documentation liée à la diligence raisonnée applicable aux exportateurs fournissant l'UE et la Suisse.

En 2019, la Commission de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Énergie (CEATE) a approuvé une ébauche de réglementation, élaborée par le Conseil national pour amender la Loi fédérale sur la protection de l'environnement. La CEATE a notamment appuyé l'introduction d'une clause visant à ce que les négociants informent les consommateurs du type et de l'origine du bois.

La nouvelle réglementation suisse, maintenant attendue pour 2022. *Crédit photo : HWS*

En parallèle, la CEATE a voté en faveur de nouvelles règles visant à bloquer l'importation d'autres matières premières dont la culture, l'extraction ou la fabrication auraient un effet négatif sur l'environnement ou compromettraient de façon significative l'utilisation durable des ressources naturelles.

La réglementation a été adoptée par le Parlement suisse et les consultations autour des dispositions pour sa mise en œuvre ont pris fin en août. Selon Michael Ruch, secrétaire adjoint de la CEATE, elle contient une clause autorisant légalement le Conseil fédéral à conclure un accord bilatéral UE-Suisse pour la facilitation de l'import-export. Cependant, explique M. Ruch, l'introduction des nouvelles mesures a maintenant pris du retard. « Le secteur a besoin de plus de temps pour se préparer au changement », dit-il. « La réglementation n'entrera donc pas en vigueur avant début 2022. »

M. Ruch ajoute que les négociations avec l'UE sur la mise en œuvre d'une directive pour l'accord bilatéral UE-Suisse sont toujours bloquées.

Le Congo. *Crédit photo : Interholco*

La République du Congo adopte son nouveau Code forestier, la Covid-19 freine le déploiement du SVL

La promulgation du nouveau Code forestier (**Loi 33-2020** du 8 juillet 2020) de la République du Congo marque une étape décisive dans la réforme de la législation initiée il y a huit ans – un processus impulsé notamment par la négociation puis l'entrée en vigueur de l'APV FLEGT, qui requiert la légalité de tout produit bois exporté ou écoulé sur le marché intérieur.

Le nouveau Code voit l'introduction ou le renforcement de thématiques telles que le changement climatique, les paiements pour services environnementaux, les crédits carbone, la biodiversité et la protection de la faune sauvage, et la participation active des populations autochtones et communautés locales (PACL) et de la société civile dans la gouvernance et la gestion des forêts.

Certaines des dispositions du Code sont alignées avec les systèmes et les exigences de l'APV, notamment : l'obtention obligatoire d'un certificat de légalité avant toute opération dans les concessions forestières industrielles (article 130) ; le suivi et la vérification de la légalité de tout produit bois, y compris importé et en transit, à travers la mise en place d'un système informatisé (art. 62-68) ; ou encore la reconnaissance de l'Observation Indépendante des Forêts conduite par la société civile (art. 69).

Le Code comprend des dispositions qui visent à renforcer les droits des PACL en matière de gestion des forêts et de prise de décision. Les articles 15-21 et 88 prévoient ainsi la création de forêts communautaires – une innovation dans le contexte du Congo. Le recours au Consentement libre, informé et préalable est maintenant inscrit dans la loi. Des représentants des PACL et de la société civile seront appelés à siéger au sein de la commission chargée de l'attribution des concessions forestières (art. 134) et des comités et commissions chargés de l'examen et de l'adoption des plans d'aménagement (art. 85 et 86).

En ce qui concerne le secteur bois, les deux innovations les plus significatives sont sans doute le régime du partage de la production (art. 102, 104, et 106-109), et l'obligation faite aux opérateurs de transformer la quasi-totalité de leur production sur le territoire national (art. 97), contre 85% jusqu'alors. L'exportation sous forme de grumes pourra cependant continuer pour les « espèces de bois lourd et dur dont l'usinage fait appel à une technologie spécifique ».

Au titre du régime du partage de la production, dont les termes restent à déterminer, la récolte annuelle de grumes d'une concession sera répartie entre le titulaire et l'Etat. Les entreprises concernées par ce système (à mettre en œuvre dans les trois ans suivant l'attribution de la concession) seront exonérées de certains impôts directs, tout en restant assujetties à la fiscalité locale. La mesure est un sujet de préoccupation en particulier pour les entreprises qui disposent déjà d'une importante capacité de transformation, compte tenu des effets possibles sur leur approvisionnement en interne, et donc sur leur efficience et leur compétitivité.

Par ailleurs, une structure indépendante doit être établie pour gérer un système national de certification aligné sur les standards internationaux (art. 70). Des ponts sont envisagés entre les schémas de certification

et la vérification de la légalité, et il est attendu des entreprises qu'elles accèdent à la certification soit de leurs concessions, soit de la légalité de leur production (art.72).

Le Code introduit un nouveau type de titre forestier, le permis d'exploitation domestique, qui est soumis à des règles simplifiées d'aménagement et dont la vocation est de contribuer à l'approvisionnement régulier et durable du marché intérieur (Chapitre 5). L'exploitation artisanale est dorénavant explicitement mentionnée, ce qui traduit l'ambition de formaliser un sous-secteur jusqu'alors peu documenté et réglementé.

Bien que les types d'infraction soient globalement inchangés, le Code introduit des peines plus lourdes. C'est notamment le cas de la contrefaçon ou la falsification des documents légaux, dorénavant punie par des amendes cinquante fois supérieures à celles que prévoyaient le précédent Code.

Au nom de la société civile et du secteur privé, des organisation comme **ClientEarth** et l'**ATIBT** ont salué la promulgation de la loi, tout en notant qu'il restait à examiner en profondeur les implications du texte et à veiller à ce que la réforme de la législation, à travers l'élaboration des textes d'application du Code, soit véritablement à la hauteur de ses ambitions.

Déploiement du système informatisé de vérification de la légalité du bois

Après la démonstration fin 2019 de deux modules du Système informatisé de vérification de la légalité (SIVL), le déploiement du module Fiscalité devait être lancé fin mars 2020. Toutefois, les mesures mises en place pour contenir la pandémie de Covid-19 ont retardé le processus., et la stratégie de déploiement a été revue de façon à intégrer des solutions de formation à distance qui complètent les opérations sur le terrain.

Deux sessions de formation se sont tenues en juillet, l'une à Pointe-Noire et Dolisie pour la partie sud du pays, l'autre à Ouesso pour la partie nord. Y ont pris part des représentants des Directions Départementales de l'Economie Forestière (DDEF) et des entreprises forestières. Ce premier train de formation, qui portait sur les fonctionnalités générales du SIVL et sur le module Fiscalité en particulier, a été assuré par le Ministère de l'Economie forestière et le Ministère du Budget et des Finances. Une deuxième phase, dédiée aux fonctionnalités spécifiques à la légalité, devait avoir lieu avant la fin de l'année 2020.

Les utilisateurs du SIVL bénéficieront du soutien de la Cellule de la Légalité Forestière et de la Traçabilité (CLFT), qui a entrepris d'évaluer les capacités en place pour la prise en main du système. Les problèmes d'accès à Internet, le manque d'équipement adéquat et la prévalence de la documentation sur papier (plutôt que numérique) figurent parmi les difficultés auxquelles l'administration et les entreprises font face.

Impact de la Covid -19 sur le secteur bois au Congo

Les mesures prises initialement pour endiguer la pandémie de Covid-19 se sont durcies le 31 mars 2020 avec la mise en place du confinement à domicile de l'ensemble de la population (à l'exception des travailleurs essentiels), la suspension des déplacements à l'intérieur du pays, et la fermeture des frontières. A la mi-mai, certaines restrictions étaient assouplies pour Brazzaville et Pointe-Noire, et intégralement levées pour le reste du pays. Le 24 août, les frontières étaient réouvertes et les vols commerciaux pouvaient reprendre.

Alors que l'impact de la pandémie sur les exportations congolaises de bois et sur le secteur forestier devait encore être pleinement apprécié, l'ATIBT et BVRio ont lancé une étude vouée à examiner les options envisageables pour aider les entreprises et les communautés à faire face à la crise sanitaire et entamer la reprise. L'étude indique que les mesures initiales de lutte contre la pandémie ont entraîné une réduction de 70% de la main-d'œuvre au sein des entreprises considérées. Des différences ont été relevées entre le nord du pays, où les activités se sont globalement maintenues, et le sud où la plupart des entreprises ont dû se mettre à l'arrêt pendant plusieurs semaines.

45% des répondants estiment que la pandémie risque de sérieusement porter atteinte à la santé du secteur, compte tenu des perturbations affectant la demande et les chaînes d'approvisionnement au niveau mondial.

D'après les chiffres du **CTWPDA**, les importations de grumes tropicales par la Chine avaient, en avril 2020, baissé de 61% par rapport à la même période l'année précédente. Les importations de sciages congolais par l'UE, elles, avaient perdu 19%, même s'il convient de noter que la tendance à la baisse avait déjà signalée avant même que les mesures de confinement ne soient en place dans l'UE.

IMM

Independent Market Monitoring of FLEGT-Licensed Timber

International Tropical Timber Organization (ITTO)
International Organizations Center
5th Floor, Pacifico Yokohama, 1-1-1 Minato-Mirai
Nishi-ku, Yokohama, 220-0012 Japan

FLEGT Independent Market Monitor
IMM Lead Consultant, Sarah Storck, lead@flegtimm.eu